Rapport 2017 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville

sur le bassin d'Aurillac

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA)

SOMMAIRE

INTRODUCTION Page 3

I - Rappel des principales orientations du Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac Page 5

II – La gouvernance et l'animation du Contrat de Ville Page 5

III - Les actions menées en 2017 au bénéfice des habitants des quartiers en Politique de la Ville Page 7

- **a. La programmation annuelle du Contrat de Ville** Page 7
- **b. La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU)** Page 8
- **c. La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) de la Ville d'Aurillac** Page 9
- **d. La convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les résidences HLM du quartier Marmiers** Page 11
- **e. Le dispositif « Adultes relais »** Page 16

IV - Les actions / opérations développées au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Page 21

V - La participation citoyenne / le Conseil Citoyen Page 24

CONCLUSION Page 26

ANNEXES Page 27

INTRODUCTION

Qu'est-ce que la Politique de la Ville ?

Le développement de la Politique de la Ville a été initié par l'État à la fin des années 1970 pour faire face aux difficultés spécifiques rencontrées par certains territoires urbains. Il s'agit donc d'une politique de solidarité nationale, dans laquelle l'État joue un rôle majeur.

La Politique de la Ville est la première politique territoriale ciblant des quartiers prioritaires, pour laquelle l'État et les collectivités conjuguent leurs moyens afin de mettre en oeuvre des projets de territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Au fondement de cette politique, se trouve la volonté de réduire l'écart de niveau entre les quartiers qui concentrent le plus de populations cumulant des difficultés sociales et économiques et les autres quartiers de la ville.

Depuis ses origines dans les années 70, la Politique de la Ville cherche à fédérer un ensemble de partenaires afin d'inscrire, dans un cadre cohérent, leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, elle a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et la CABA : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007/2014.

Le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Le Contrat de Ville 2015/2020 s'inscrit dans un nouveau cadre national défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, qui vient réformer en profondeur la Politique de la Ville avec pour changements majeurs :

- la définition, par l'État, d'une nouvelle géographie prioritaire ;
- la mise en place d'un nouveau contrat : le Contrat de Ville ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales ;
- la co-construction de ce contrat et des projets avec les habitants, via l'instauration de nouveaux dispositifs : Conseil Citoyen, Maison du projet, etc.

Ce contrat s'articule autour de 3 volets : « Développement économique et emploi » ; « Cohésion sociale » ; « Cadre de vie et renouvellement urbain ».

Concernant la géographie prioritaire, l'État a défini et retenu (en juillet 2014), pour la ville d'Aurillac, un seul quartier prioritaire, celui de Marmiers (choix reposant sur le critère de concentration de la pauvreté).

De plus, les partenaires locaux ont proposé que soit portée une attention toute particulière à d'autres quartiers d'Aurillac : le centre ancien, la résidence HLM de Brouzac et certains îlots du quartier de Belbex (cf. annexe n°1 - Cartographie des quartiers en Politique de la Ville) qui, dans ce cadre, ont été positionnés en veille.

En matière de démarche partenariale, le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac réunit l'implication de **14 acteurs institutionnels** qui ont pris des engagements pour collaborer et participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers : l'État ; la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) ; la Ville d'Aurillac ; le Département du Cantal ; la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aurillac ; L'Education Nationale ; l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ; l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; la Caisse des Dépôts ; la Caisse d'Allocations Familiale du Cantal ; les bailleurs sociaux (Logisens et la SA Polygone) et Pôle Emploi.

Le rapport sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville

Dans les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un Contrat de Ville, le Maire et le Président de l'établissement sont désormais tenus de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, en précisant les orientations, les actions et opérations menées et les réponses ayant pour but d'améliorer la situation des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, un décret publié au Journal officiel du 3 septembre 2015 (n° 2015-1118) fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des EPCI et des communes sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville. »

Ce rapport, présenté annuellement aux assemblées délibérantes, doit :

- rappeler les principales orientations du Contrat de Ville ;
- présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
- retracer les actions menées au bénéfice des habitants desdits quartiers ;
- déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville ;
- présenter, s'il y a lieu, les opérations d'aménagement au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- spécifier les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Après rédaction par l'EPCI et présentation aux instances du Contrat de Ville, ce rapport doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux concernés et aux Conseils Citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

I - Rappel des principales orientations du Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac, qui a été élaboré au cours de l'année 2015, a pour ambition d'amorcer une transformation profonde des quartiers en « Politique de la Ville » de la commune d'Aurillac, notamment celui de Marmiers. La finalité est d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Les orientations de ce contrat se déclinent autour de trois piliers :

- la **cohésion sociale** : les objectifs sont de réduire la pauvreté ainsi que de renforcer la solidarité entre les populations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles pour lesquelles deux axes d'actions prioritaires ont été proposés : l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

- le **cadre de vie et le renouvellement urbain** :

Pour le volet « Cadre de vie » des améliorations durables seront recherchées concernant la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la présence de services de proximité et l'amélioration du sentiment de sécurité.

Pour le volet « Renouvellement urbain », qui concernera uniquement le quartier prioritaire Marmiers, un changement profond devra être ambitionné. Celui-ci pourra d'une part se traduire par des démolitions totales ou partielles, de la morphologie urbaine du quartier (sous différentes facettes) et d'autre part proposer des interventions ayant un impact sur la trame foncière, la trame viaire, les formes architecturales, les fonctions, les services et la gestion de l'espace public.

Cette modification en profondeur, qui intègre de fait le remplacement de certaines parties du parc HLM, a pour but de revaloriser le territoire concerné en lui donnant une nouvelle attractivité et en développant/garantissant plus de mixité sociale.

- le **développement de l'activité économique et de l'emploi** : l'objectif est de réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération (au bénéfice prioritairement des jeunes et des seniors), et de soutenir activement l'entreprenariat (social notamment).

II – La gouvernance et l'animation du Contrat de Ville

La Politique de la Ville a toujours été une politique partenariale dont l'organisation, au niveau local, repose sur un cadre contractuel piloté conjointement par l'État et les collectivités territoriales auprès desquels sont invités à s'associer l'ensemble des acteurs. Ainsi, cette dimension multipartenariale est affirmée dans le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac par une « gouvernance partagée » qui comprend trois co-pilotes :

- l'État avec un rôle de « garant » et de « facilitateur » en mobilisant l'ensemble des services déconcentrés et les organismes para-publics ;
- l'Intercommunalité (CABA) en tant que "chef de file" assurant la fonction ensemblière ;
- la commune d'Aurillac en qualité « d'opérateur de proximité ».

A ces derniers viennent s'associer l'ensemble des partenaires institutionnels, acteurs locaux et habitants des quartiers.

La gouvernance du contrat se décline au travers de trois instances : le comité de pilotage, le comité technique et des groupes projets / réunions thématiques (cf. annexe 2 - Schéma de gouvernance et d'animation partenariale du Contrat de Ville).

Au cours de l'année 2017, de nombreuses rencontres ont été organisées dont le nombre est précisé dans le tableau ci-dessous :

	Comité de pilotage	Comité technique	Groupes projets / réunions thématiques
Nombre de réunions	**1**	**2**	**28**

Comme lui confère la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la fonction « ensemblière » de l'EPCI revêt deux axes :

- l'élaboration du diagnostic territorial et la définition des orientations du Contrat de Ville en concertation étroite avec les communes concernées par un quartier prioritaire ;
- l'animation et la coordination des dispositifs et des actions s'inscrivant dans le cadre dudit contrat.

Concernant le dernier point, l'animation partenariale proposée par la CABA et entérinée par les membres du Comité Technique (le 18 octobre 2017) s'appuie, pour chaque pilier/thématique du contrat, sur des chefs de file.

Cette démarche poursuit un double objectif :

- garantir et veiller à l'implication de tous les partenaires institutionnels locaux dans la mise en œuvre du contrat ;
- permettre d'identifier les éventuelles pistes d'actions et accompagner les porteurs de projets.

A ce jour, l'animation du dispositif s'organise selon le schéma ci-dessous :

III - Les actions menées en 2017 au bénéfice des habitants des quartiers en Politique de la Ville

a) La programmation annuelle du Contrat de Ville

Les projets de la programmation 2017 ont été définis, sur la période de novembre 2016 à mai 2017, dans le cadre d'une démarche de co-construction qui a nécessité l'organisation de nombreuses réunions afin d'aboutir à la définition de projets détaillés et ambitieux.

Les projets ont été examinés (pour avis) en Comité Technique le 29 juin et validés par le Comité de Pilotage le 7 septembre 2017.

La programmation 2017 est composée de 10 projets (cf. annexe n° 3 – Synthèse des projets) se répartissant comme suit :

- un projet pour le pilier « Emploi et développement économique » : « Développer l'activité commerciale du quartier de Marmiers », porté par l'association des commerçants du Centre Commercial de Marmiers,

- huit projets pour le pilier « Cohésion sociale » :
  * « Coup de main, coup de pouce », réseau d'entraide et de solidarité entre voisins, animé par le Centre social de Marmiers ;
  * « Vacances collectives pour les habitants de Brouzac » (séjour Futuroscope et journée au parc animalier d'Auvergne), organisé par l'association Brouzac Ensemble ;
  * « CANTE' MOOVE, cultures urbaines à Canteloube », co-piloté par l'association Session Libre et le bailleur social Logisens ;
  * « Citoyen par le football », mis en place par le Football Club Aurillac Arpajon (FC2A) ;
  * « Volley Cités », proposé par Aurillac Volley Ball ;
  * « Insertion par la pratique de loisirs » porté par le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers) ;
  * « Ateliers passerelles, manifestations annuelles » organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cantal (CDOS 15) ;
  * « Santé / Logement » pour les ménages des résidences HLM du quartier prioritaire de Marmiers, expérimentation co-portée par la Mutualité Française Auvergne Rhône-Alpes, l'Association pour le développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) et le bailleur social Logisens.

- un projet pour le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » : « Poursuite de la rénovation des caves de la cité de Canteloube et lancement d'une démarche éco-citoyenne sur l'ensemble du parc HLM », développé par le bailleur social Logisens.

Le montant global de cette programmation est de 97 773 € avec la répartition suivante :
- 44 350 € de participation financière de la CABA ;
- 53 423 € de crédits octroyés par l'Etat au titre de la mission Politique de la Ville (sur le programme 147), mandatés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

La ventilation financière reprenant les trois piliers et thématiques du Contrat de Ville s'organise ainsi :

	Nombre de Projets	Subventions CABA	Subventions Etat/CGET	Subventions allouées	
				Total	%
Pilier « Emploi et développement économique »					
Accès à l'emploi et développement économique	1	2 250,00 €	2 250,00 €	**4 500,00 €**	**4,60**
Pilier « Cohésion Sociale »					
Accès à la culture et au sport	5	13 900,00 €	24 773,00 €	**38 673,00 €**	**39,55**
Citoyenneté et lien social	2	3 600,00 €	1 800,00 €	**5 400,00 €**	**5,52**
Santé et accès aux soins	1	9 200,00 €	9 200,00 €	**18 400,00 €**	**18,82**
Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »					
Cadre de vie	1	15 400,00 €	15 400,00 €	**30 800,00 €**	**31,50**
Total programmation 2017	**10**	**44 350,00 €**	**53 423,00 €**	**97 773,00 €**	

****

b) La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

✓ Le cadre réglementaire

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservées par l'Etat aux communes en difficulté.

Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. En application de la loi de programmation pour la cohésion sociale, la DSU est désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ».

La répartition de la DSU tient compte d'un indice synthétique de ressources et de charges (potentiel financier par habitant de la commune, nombre de logements sociaux, rapport entre le nombre de bénéficiaires d'APL et le nombre de logements et le revenu imposable moyen des habitants).

Sont éligibles à la DSU les trois quarts des communes de plus de 10 000 habitants et 10% des communes de 5 000 à 9 999 habitants (classées en fonction de l'indice).

Depuis 2009, un troisième étage, la « DSU cible », concentre la progression de la dotation entre deux exercices sur un nombre limité de communes : les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants et les 30 premières de moins de 10 000 habitants.

Même si la DSU se dissocie de la Politique de la Ville par son caractère global, automatique et libre d'emploi, elles se rejoignent cependant à travers leur objectif commun de réduction des écarts de développement. Elles imposent la nécessité de mobiliser un effort financier accru de l'État et des collectivités territoriales sur leurs finances et politiques publiques de droit commun en direction des territoires les plus fragiles afin de rétablir l'égalité, que les crédits spécifiques peuvent venir abonder.

Dans cet esprit, un rapport annuel est élaboré par la collectivité concernée par cette dotation, qui expose un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques de droit commun menées par les services de la Ville en direction des quartiers prioritaires et les actions conduites en complément de celles développées dans le cadre du Contrat de Ville.

✓ Les actions / associations soutenues par la Ville d'Aurillac dans le cadre de la DSU

***(point rédigé à partir des informations transmises par la Ville d'Aurillac** - cf. annexe n° 4 - Délibération du 16 avril 2018 du conseil municipal de la Ville d'Aurillac)*

Le montant total perçu par la Ville d'Aurillac au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale est de **979 608 €**

L'utilisation de cette dotation est employée par la Ville à la réalisation d'actions / dispositifs et au soutien à des associations pour un montant total de 1 328 180,13 € (979 608 € de DSU et 348 572,13 € de fonds propre).

Les associations travaillant au développement social et urbain de la commune sont :

- la Fédération des Associations Laïques du Cantal (pour l'organisation de colonies de vacances) pour 2 000,00 € ;
- le Centre social A.L.C. Quartier Ouest pour 365 218,76 € (dont mise à disposition des locaux) ;
- le Centre Social de Marmiers pour 364 132,46 (dont mise à disposition des locaux) ;
- l'association Accent Jeunes (emplois saisonniers) pour 3 550,00 € ;
- l'Université inter-âges pour 8 000,00 € ;
- les Eclaireurs de France pour 915,00 € ;
- Espace TIVOLI pour 75 000,00 € ;
- l'A.R.C.H.E. pour 700,00 €

Les actions / dispositifs concernés et portés par la municipalité sont :

- les A.L.A.E. pour 166 434,72 € (coût net pour la ville) ;
- le dispositif « Sport découverte/sport de la ville » pour 30 372,20 € ;
- le centre social du Cap Blanc pour un montant total de 311 857,00 € (coût net pour la ville).

****

c) La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) de la Ville d'Aurillac

(Partie rédigée par la Ville d'Aurillac)

En tant que pilote du volet GUSP, la ville d'Aurillac s'est fixée les objectifs suivants :

- centraliser et favoriser la circulation des informations entre partenaires,
- animer le réseau,
- permettre l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- proposer des thématiques et des axes d'intervention.

Ainsi, la ville d 'Aurillac a organisé plusieurs rencontres entre les principaux opérateurs du territoire sous la forme d'un groupe de travail opérationnel. Les partenaires ont pu régulièrement échanger sur leurs actions respectives mais aussi mettre sur pied des projets communs autour de thématiques repérées.

✓ Propreté urbaine

- **Collecte des déchets :**

Les services de la ville d'Aurillac et de la CABA œuvrent conjointement pour améliorer l'esthétique, diminuer le nombre de points de collecte des déchets et développer les sites de conteneurs enterrés ou des cache-containers (sur ce dernier point, une démarche pour repérer les lieux d'implantation va être engagée avec les conseils de quartier).

- **Campagne déjections canines :**

Soucieuse de la qualité du cadre de vie des Aurillacois, la ville d'Aurillac a mené une large campagne de communication auprès des habitants afin de lutter contre les incivilités, notamment les tags et les déjections canines (prévention et verbalisation). Cette opération de sensibilisation sera renouvelée tous les six mois.

- **Collecte des encombrants :**

Un projet partenarial entre les bailleurs sociaux, la ville d'Aurillac et la CABA est à l'étude pour la mise en place sur l'hypercentre d'un service de collecte des encombrants.

✓ Cadre de vie

- **Agents de proximité :**

La ville d'Aurillac poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie des Aurillacois dans les quartiers. Ceux-ci peuvent interpeller directement les services et solliciter une intervention (voirie, espaces verts, sécurité, mobilier urbain...) par le biais du médiateur présent sur le quartier prioritaire ou encore grâce au numéro cadre de vie.

En lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), une coordination a été mise en place entre les différents médiateurs œuvrant sur le quartier prioritaire.

Désireuse que la Police Municipale soit au plus près des Aurillacois, la Municipalité d'Aurillac a ajusté les missions de celle-ci. Ainsi, les policiers municipaux font des passages réguliers dans les quartiers selon le découpage territorial des conseils de quartier. Le centre-ville fait l'objet d'une attention particulière, notamment les jours d'affluence. Cet ancrage local, qui assure une présence visible et rassurante, et une articulation avec les autres acteurs de la prévention permettent de renforcer la confiance de la population. À travers une présence, pédestre ou à V.T.T., les policiers municipaux prennent contact avec les associations de quartier, les commerçants et les administrés. Ces échanges permettent de faire remonter de nombreuses problématiques, notamment celles liées au cadre de vie.

- **Conseils de quartier :**

En complémentarité avec les associations de quartier, les membres des conseils de quartier sont très actifs en termes d'animation de la vie des quartiers, mais aussi en termes d'amélioration du cadre de vie. Ainsi, de nombreux projets ont récemment vu le jour à leur initiative (boîtes à lire, balades à Belbex, panneaux de quartier à Marmiers...).

- **Réaménagement de la cité de Brouzac :**

Un groupe de travail a engagé une réflexion sur le réaménagement des espaces publics du quartier de Brouzac. Fin 2017, une enquête menée auprès de l'ensemble de ses habitants a permis de connaître leurs préoccupations et leurs attentes, mais aussi de les impliquer de manière concrète dans la vie de leur quartier.

✓ Développement durable

- **Rendre la ville comestible :**

Suite à une réflexion engagée au sein du groupe de travail, des carrés potagers implantés place de la Bienfaisance ont été mis à la disposition des habitants, sous la responsabilité d'une association locale. Les bailleurs sociaux proposent également l'installation de carrés potagers et de composteurs en pied d'immeubles.

- **Jardins partagés de Brouzac :**

Depuis deux ans, la ville d'Aurillac et le centre social de Marmiers conduisent ce projet de jardins partagés. Celui-ci permettant à des habitants de ce quartier prioritaire de bénéficier d'une parcelle à exploiter, d'un abri de jardin, mais aussi de conseils et d'animations.

- **Consommation responsable :**

Les bailleurs sociaux sensibilisent leurs locataires aux économies d'énergie, notamment en distribuant des kits avec économiseur d'eau et ampoules basse consommation.

✓ Journée citoyenne

En collaboration avec le centre social de Marmiers, la ville d'Aurillac a organisé une journée citoyenne avec les habitants du quartier prioritaire concernés par le futur projet de rénovation urbaine. En présence de 80 personnes, cette rencontre a proposé une information sur l'avancée du dossier mais aussi et surtout a permis à chacun de s'exprimer sur ses attentes, besoins et éventuelles craintes.

✓ Vivre ensemble

En lien avec la DDCSPP, la ville d'Aurillac a mis en place des navettes gratuites au départ de Marmiers et La Montade, afin de permettre aux habitants des quartiers sud de participer aux animations proposées durant l'été en centre-ville et sur les Berges de la Jordanne, en après-midi et en soirée (initiations, bals populaires, feu d'artifice du 14 juillet, canoë et pédalo...).

****

d) La convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les résidences HLM du quartier Marmiers

✓ Rappel du cadre réglementaire

Afin d'agir directement sur la qualité de vie des habitants du quartier prioritaire, une démarche de « Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) » a été enclenchée entre ceux qui l'habitent et les institutions qui ont la responsabilité de leur gestion. Celle-ci vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants en les associant à la gestion et en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie. Il s'agit également de développer des actions de prévention des incivilités et de la délinquance par l'aménagement des parties communes et des espaces extérieurs.

Pour garantir et accentuer la mise en œuvre de cette GUSP sur le parc HLM, un dispositif national a été défini au profit des bailleurs sociaux présents sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : la **convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**.

Conformément à la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 et la loi de finances 2015, cette convention prévoit, à partir du 1er janvier 2016 et sur toute la durée du Contrat de Ville, un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux anciens situés dans les quartiers prioritaires.

En contrepartie de cet avantage fiscal, le bailleur social s'engage à renforcer ses interventions sur le quartier en faveur de la qualité de service, notamment au moyen d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance des résidences, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

De plus, cet abattement doit permettre au bailleur de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins du quartier prioritaire qu'il ne serait pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

C'est dans ce cadre qu'une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB 2016/2020 pour le quartier prioritaire « Marmiers » a été co-signée le 15 décembre 2016 par l'Etat, la CABA, la ville d'Aurillac, le Conseil départemental et le bailleur social LOGISENS.

L'élaboration multi-partenariale de cette convention a duré 11 mois, durant lesquels une vingtaine de réunions/rencontres ont été organisées avec les partenaires institutionnels suivants : Ville d'Aurillac, Conseil départemental, services de l'Etat (DDT 15 et DDCSPP 15) ainsi qu'avec les membres du Conseil de Concertation Locative (INDECOSA-CGT, UFC Que Choisir, CNL et AFOC).

Afin de veiller à la bonne exécution de cette convention et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions GUSP (et notamment des actions bénéficiant de l'abattement TFPB), le bailleur social LOGISENS a prévu de mettre en place un groupe de travail (composé des partenaires cités ci-dessus) qui se réunira deux fois par an.

✓ Les opérations / actions 2017 développées par le bailleur social Logisens

(Partie élaborée par Logisens)

Pour 2017, le bailleur social a réalisé 6 opérations pour un coût de 221 761,95 € (dont 114 036,80 € ont été fléchés sur la TFPB) :

1) Installation de globe lumineux dans les cages d'escaliers de la résidence Canteloube

Suite à la réfection de l'ensemble des caves de la résidence Canteloube, Logisens a procédé à l'installation de globes lumineux avec détecteurs de présence dans chaque couloir desservant les caves et entrées, dans un souci de sécurisation. A ce jour, cette action est toujours en cours, elle s'effectue au fur et à mesure de la rénovation des caves.

Le coût de l'opération est de 7 813,75 € dont 5 721,60 € fléchés TFPB.

2) Recouvrement des tags et/ou graffitis par peinture

Lorsqu'un tag/graffiti est découvert et signalé, l'équipe de régie intervient pour les recouvrir. En 2017 plus de 60 m2 ont été nettoyés.

Le coût de l'opération est de **4 630,20 € pris en charge par le bailleur sur ses fonds propres**.

3) Enlèvement des épaves

La direction Ingénierie sociale signale la présence d'épaves à la Police Nationale qui procède à leurs enlèvements. A titre d'exemple, en 2017 c'est plus de 25 épaves qui ont été enlevées sur les résidences du quartier politique de la ville.

Le coût de l'opération est de **1 067,80 € pris en charge par le bailleur sur ses fonds propres**.

4) Poursuite de la rénovation des caves de la cité de Canteloube et lancement d'une démarche éco citoyenne sur l'ensemble du parc HLM

Logisens a poursuivi la rénovation des caves et mis en place des actions relatives à la gestion des déchets et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté. Pour ce faire, cinq actions sont prévues et vont être développées sur 2017-2018 :

- **Action 1** : démolir et réaménager dans le cadre de chantiers éducatifs les caves de 7 cages d'escaliers (caves 5 à 7 et 14 à 17).
- **Action 2** : organiser des temps d'animation et d'action autour de la gestion des déchets et de la notion d'éco-citoyenneté (information sur la nouvelle organisation de la collecte des déchets et avec des temps de sensibilisation et d'animation).
- **Action 3** : créer un emplacement dédié pour stocker les conteneurs d'ordures ménagères (bacs marron) et installer des parois cache conteneurs dans le cadre de chantiers éducatifs. Un schéma d'organisation des cycles de collecte/ramassage des ordures ménagères sera défini en concertation avec les habitants.
- **Action 4** : proposer à titre expérimental, sur une durée d'un an, un ramassage bimensuel des encombrants sur l'ensemble des résidences HLM du bailleur situées sur le quartier sud d'Aurillac (La Montade, Brouzac, Canteloube, Clémenceau, Cortat et Marmiers) dans le cadre de chantiers éducatifs.
- **Action 5** : développer un projet de compostage collectif (bio-sceau et composteurs) en pied d'immeuble afin d'inciter les habitants à valoriser et recycler les déchets organiques. Le compost réalisé pourra être utilisé pour les jardinières, prévues d'être installées en pied d'immeubles.

Le coût total du projet est de 106 477, 20 €

* dont TFPB : 50 885,20 €
* dont droit commun du bailleur : 34 792 €
* dont crédits Contrat de Ville : 30 800 € (Etat/CGET : 15 400 € et CABA : 15 400 €)

5) CANTE' MOOVE, cultures urbaines à Canteloube

Afin de donner les conditions/moyens aux habitants de se réapproprier l'usage du vélo, l'association Session Libre, en partenariat avec le bailleur social Logisens, a développé (sur 2017-2018) un projet sur la résidence Canteloube. Deux axes ont été déclinés, avec pour chacun des propositions d'actions qui ont été réalisées (cinq au total) :

- **Action 1** : création d'un espace dédié et sécurisé à la pratique du vélo, du skate et des moyens de mobilité douce en général. L'espace (d'une dimension de 315 m2) a été matérialisé par la création d'une peinture au sol (fresque géométrique), réalisée par le street artiste ASTRO.
- **Action 2** : réaménagement d'un ancien local à poubelles en « garage à vélos » sécurisé et décoré avec une fresque colorée et ludique sur le thème de la mobilité douce par le street artiste Lenz. En parallèle, les membres de Session Libre ont proposé des initiations gratuites à la pratique du street art en pieds d'immeubles sous forme de workshop.
- **Action 3** : organisation d'initiations aux pratiques du skateboard et du BMX sur un skate-park d'initiation, installé pour l'occasion sur le nouvel espace dédié « la dalle Cante Moove).
- **Action 4** : découverte de l'Épicentre, structure dédiée aux cultures urbaines aux jeunes des résidences du QPV ayant participé aux ateliers avec des séances d'initiation Skate et BMX sur le site.
- **Action 5** : temps de partage avec les familles autour d'un goûter partagé, chaque vendredi après les initiations (sur site de Canteloube et Epicentre)

Vu l'importance du projet et les nombreuses actions et périodes d'interventions, une campagne de communication a été mise en place (affiches, programmes papier et page Facebook).

Le coût total du projet est de 48 020 €

* dont TFPB : 26 820 €
* dont crédits Contrat de Ville : 21 200 € (Etat/CGET : 10 600 et CABA : 10 600 €) affectés à l'association Session Libre.

6) Projet expérimental « Santé / logement » pour les ménages des résidences HLM du quartier prioritaire de Marmiers

Le projet vise à accompagner, sur 18 / 24 mois, cinq ménages habitant les résidences HLM du quartier prioritaire Marmiers dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de santé. Pour ce faire, 3 volets seront proposés : habitat / logement (auto-réhabilitation accompagnée / embellissement), ateliers vie quotidienne (budget, gestion des fluides, gestion administrative…) et santé et « bien-être » (sport, loisirs, détente, lien social…).

- **sur le volet Habitat / logement :** embellissement et/ou réhabilitation d'une à deux pièces (les plus dégradées). Dans ce cadre, des entretiens avec les ménages (identifiés par Logisens) seront proposés (entre juillet 2017 à octobre 2018) afin qu'un état des lieux et un contrat d'engagement soient établis.
- **sur le volet Vie quotidienne** : mise en place, sur la période de décembre 2017 à octobre 2018, de 4 ateliers autour de la gestion des fluides (animé par le CPIE), du budget (co-animé par une CESF du Conseil Départemental et de Logisens), de la qualité de l'air intérieur (co-animé par la MFARA et le CPIE) et de l'hygiène et la propreté (animé par la MFARA).
- **sur le volet Santé et « bien-être »** (sport, loisirs, détente, lien social…) : mise en place de 3 ateliers (de juillet 2018 à juin 2019) dont un sur l'alimentation (MFARA + une diététicienne), un concernant l'activité physique (MFARA + un animateur sportif) et un relatif au sommeil (MFARA + un sophrologue).

Ce projet est co-piloté par le bailleur social Logisens, avec la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes (MFARA) et l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA)

Le coût total du projet est de 53 753 €

* dont TFPB : 30 610 €
* dont droit commun : 4 743 €
* dont crédits Contrat de Ville : 18 400 € (Etat/CGET : 9 200 € et CABA : 9 200 €) affectés à la MFARA.

✓ Les pistes d'actions pour l'année 2018 prévues par le bailleurs social Logisens

(Partie rédigée par Logisens)

Pour 2018, le bailleur social réalisera **6 opérations pour un coût prévisionnel de 50 630,40 €.**

1. Co-élaborer une charte de bon voisinage avec les locataires

Le travail a débuté début janvier 2018 par des réunions de travail avec des habitants accompagnés par Emmanuel MOESSE adulte relais LOGISENS/DALHIR. Un petit groupe de locataires s'est constitué. Un travail de collaboration avec des élèves du Lycée Saint Géraud section (art appliqués) va se mettre en place par la venue de 3 stagiaires sur 7 semaines qui vont travailler en immersion sur site avec les habitants pour une déclinaison graphique de la charte de bon voisinage.

Coût prévisionnel de l'action : 7 541 ,40 €

* TFPB : 1 000 €
* Droit commun : 6 541,40 €

2. Développer et/ou améliorer les outils de communication afin d'informer les locataires

Le livret d'accueil sera amélioré et présentera les éléments suivants :

* démarches : entrée dans les lieux, paiement du loyer, charges locatives, changement de situation, demande de mutation, congé, contacts au sein de l'office…
* « Bien vivre dans son logement » : intérieur, équipements, entretien, réparations, confort, sécurité, risques incendie, prévention des cambriolages, économies de charges (eau, chauffage…)…
* « Bien vivre ensemble » : respect du voisinage (nuisances sonores et utilisation des espaces communs), circulation et stationnement des véhicules…
* tri sélectif et gestion des objets encombrants : modalités de collecte… ;
* conduite à avoir pour les propriétaires d'animaux : sur leurs responsabilités et les bons réflexes.

Coût prévisionnel de l'action : 6 117 €

* TFPB : 900 €
* Droit commun : 5 217 €

3. Mise en place de temps d'animation

Poursuite du projet Culture urbaine sur le quartier politique de la ville : initiation aux pratiques du BMX et Skate en pied d'immeubles sur les vacances scolaires et passerelles avec l'épicentre.

Grand jeu partenarial de nettoyage du quartier « Je trie pour ma planète, opération Marmiers » (animation autour du tri des déchets), avec le service environnement de l'EPCI, les membres du Conseil Citoyen et le centre social de Marmiers.

Coût prévisionnel de l'action : 15 584 €

* TFPB (tri) : 2 000 €
* TFPB (BMX et skate) : 8 000 €
* TFPBB (adulte relais) : 400 €
* Droit commun : 5 184 €

4. Mise en place cellule de veille quartier QPV

Lorsque les locataires interpellent le bailleur sur des problèmes de voisinage, il est mis en place une procédure allant du simple avertissement (envoi d'un courrier ou convocation pour médiation) jusqu' au lancement d'une procédure d'expulsion.

Depuis plus de 2 ans, Logisens a mis en place l'observatoire de la tranquillité résidentielle avec les membres du Conseil de Concertation locative. Cette cellule de veille permet tous les mois de répertorier et d'échanger sur les troubles de voisinage.

Cette année, Logisens réunira l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de la sécurité (police municipale / police nationale), mais aussi les représentants des locataires afin de mettre en place une cellule de veille sur le quartier prioritaire.

Coût prévisionnel de l'action : 5 388 €

* TFPB : 200 €
* Droit commun : 5 188 €

5. Installation de bornes en pieds d'immeuble

Les véhicules peuvent circuler en pieds d'immeuble, notamment sur la résidence Canteloube. Il y a un réel risque « accidentogène » pour les locataires de l'immeuble et plus particulièrement pour les enfants.

Afin de remédier à ce dysfonctionnement, le bailleur social souhaite mettre en place des bornes à l'extrémité de chaque voie de circulation.

Coût prévisionnel de l'action : 4 000 € (crédits TFPB)

6. Cinéma dans mon quartier

A la demande des habitants du quartier et suite à différentes réunions de travail avec le festival du court métrage et le dispositif passeur d'image, LOGISENS lancera cette année l'action « Cinéma dans mon quartier ». A l'issue d'une rencontre de présentation du futur projet avec le Conseil Citoyen, deux séances de Ciné plein air ont été prévues.

En prolongement à cette animation, les habitants du quartier prioritaire pourront bénéficier d'un tarif préférentiel pour aller au Cinéma « le CRISTAL» (une convention sera passée entre l'association « passeur d'images » et le cinéma).

A noter que les habitants pourront participer à la projection de courts métrage au cinéma le « CRISTAL » suivi d'un débat avec un intervenant.

De plus, des ateliers de programmation seront mis en place pour construire un programme de diffusion dont l'atelier sera animé par un animateur « de sauve qui peut le court métrage ».

Coût prévisionnel de l'action : 12 000 €

****

e) Le dispositif « Adultes relais »

Partie rédigée par la DDCSPP 15 *(Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal)*

✓ Le dispositif :

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme Adultes-relais encadre des interventions de proximité dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation.

C'est un dispositif national qui permet de lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les quartiers en difficulté. L'adulte-relais est un médiateur social qui a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention entre l'État et les organismes susceptibles de bénéficier du dispositif.

✓ Les missions :

Les missions des adultes-relais donnent lieu à un ensemble d'activités qui peuvent varier d'un contexte local à un autre. Elles visent notamment à :

- accueillir, écouter, orienter et exercer toute activité qui concourt au lien social dans une association ou un équipement de proximité,
- aider et accompagner les personnes dans leurs démarches, être une interface entre les individus et les institutions, entre les institutions elles-mêmes,
- réguler par la médiation les tensions, les conflits entre individus, entre individus et institutions et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie et la tranquillité publique,
- accompagner les professionnels auprès des publics,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment dans le champ de l'éducation, établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants ; mais aussi dans le champ de la culture, du logement, de l'insertion professionnelle, de la santé…
- faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises envers ou par les parents,
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

✓ Rapports d'activités 2017 des Adultes Relais du Cantal :

Le Cantal compte **4 postes adultes-relais depuis octobre 2017**.

1. Poste adulte-relais porté par le Centre Social de Marmiers

- **Domaine d'intervention spécifique :**

La participation des habitants dans les projets et instances collectives du territoire.

- **Rappel des missions du médiateur :**

- une présence régulière sur les zones de vie du territoire ;
- une relation de proximité soutenue avec les habitants ;
- l'accompagnement de certains publics dans la réponse à leurs besoins spécifiques et individuels ;
- L'accompagnement de public vers le lien social et le soutien de projets participatifs d'habitants.

- **Activités/Projets/Actions :**

- **Accompagnements individuels** *(282 personnes suivies)* : administratif *(Accompagnement dans les démarches administratives type CAF, impots, CPAM)*, social *(Technique de recherches d'emploi, rédaction d'un C.V)*, éducation *(Problèmes de vie quotidienne, relationnel, logement, éducation…)* ;

- **Conseil Citoyen :** animé par le médiateur social et composé d'habitants et d'acteurs du territoire ;

- **Projets collectifs :**

  * « Jardins partagés » : favoriser une démarche participative des habitants, créer du lien social, développer des relations d'entraide, sensibiliser les jardiniers à des pratiques de culture raisonnée et respectueuse de l'environnement, produire et consommer des produits de qualité à moindre coût, susciter les échanges de savoirs et de pratiques.
  * « Coup de main, coup de pouce » : en partenariat avec France Terre d'Asile, réseau d'entraide et de solidarité entre habitants basé sur des échanges de services, des « coups de mains » entre voisins ponctuels et gratuits.
  * « Mieux vivre ensemble » : en partenariat avec Logisens, les assistantes sociales de secteur du Conseil Départemental et le CADA. Rencontres régulières avec les habitants des cités du quartier afin d'élaborer des projets d'animation au cœur du quartier avec la participation active des habitants dans la préparation et dans la réalisation (thé dansant, Hibernarock, fête des voisins…)
  * « Rendez-vous cités » : accueil de proximité et lieu d'échange aux appartements de Canteloube et de Clémenceau afin de permettre un accompagnement plus individualisé, de développer la confiance en soi et se positionner dans un groupe.

- **Rencontres avec des partenaires** : FTDA, Logisens, Accent Jeunes, Emmaüs, Session Libre, Conseil Départemental, Ville d'Aurillac, PLIE, CAF, CABA, Forum Réfugié, Oxygène, CPIE, Etudes et chantiers, SMOCE...

- **Formations :**

- Laïcité
- Logiciel CAF

2. Poste adulte-relais porté par la Ville d'Aurillac

- **Domaine d'intervention spécifique :**

Le Cadre de vie et espaces publics

- **Rappel des missions du médiateur :**

- soutenir les habitants et les associations travaillant sur le périmètre des quartiers en Contrat de Ville ;
- assurer un rôle d'interface et d'intermédiaire ente les habitants, les associations et les ressources (structures, informations) ;
- simplifier l'accès aux informations pour les associations afin de favoriser l'engagement bénévole ;
- amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- conseiller les associations dans le cadre de leurs actions sur le territoire.

- **Activités/Projets/Actions :**

- **lien constant avec les services techniques** pour assurer le suivi des demandes « cadre de vie » : propreté , voirie, équipements, aménagements extérieurs, tranquillité publique…
- **projet de réaménagement de l'espace public de Brouzac** : réalisation d'une enquête en porte-à-porte puis travail en lien avec les services techniques

- **accompagnement et soutien à la vie associative** : Réunion avec les responsables associatifs et soutien dans l'organisation de manifestations, rencontres avec les animateurs et membres des conseils de quartiers 5 et 6 , présence sur les animations organisées par les associations et conseils de quartier

- **îlotage, rencontre et échanges avec les habitants :**
  - en collaboration avec le conseil de quartier 6 (animatrice et élue référente), organisation de rencontres et échanges avec un groupe d'habitants du QPV ;
  - participation à l'organisation par le centre social d'une sortie familiale à la ferme pédagogique « Les Bornottes » ;
  - affichage et distribution d'informations ;
  - organisation de navettes gratuites pour permettre aux habitants de participer aux animations estivales sur les berges de la Jordanne ;
  - accompagnement des habitants du QPV sur certaines animations portées pat la Ville d'Aurillac ;
  - médiation spécifique entre habitants et festivaliers sur la période du Festival Eclat ;
  - travail en lien avec le Centre Provisoire d'Hébergement sur l'accueil de familles réfugiées, notamment les familles arabophones.

- **suivi de l'utilisation des maisons de quartiers** :
  - Visites de contrôle : propreté, utilisation des panneaux d'affichage…
  - Lien avec les services et entreprises : ménage, livraison de matériel, entretien des équipements…
  - Mise en place d'un cahier de suivi ;
  - Pose d'un nouveau panneau d'affichage extérieur à la Montade ;
  - Affichage hebdomadaire d'informations à destination des associations et des habitants ;
  - Réunions d'informations et d'échanges avec tous les utilisateurs ;
  - Suivi des locations individuelles aux particuliers de la maison de quartier de Brouzac (état des lieux).

- **coordination avec les autres adultes relais du territoire :**
  - réunion avec l'association DAHLIR dans le cadre des «Ateliers Passerelles» ;
  - rencontres régulières sur le terrain entre médiateurs, échanges d'informations…

- **coordination avec le médiateur du Centre Social de Marmiers** dans le suivi des jardins partagés de Brouzac :
  - lien entre les jardiniers et les services techniques de la Ville pour le suivi de plusieurs projets, notamment l'installation d'un puits au sein des jardins.

- **Formations :**
  - Valeurs de la République et Laïcité
  - Radicalisation dans le sport

3. Poste adulte-relais porté par Accent Jeunes

- **Domaine d'intervention spécifique :**

L'accès aux droits, citoyenneté et prévention de la délinquance.

- **Rappel des missions du médiateur :**
  - mettre en place des actions de médiation pour l'accès aux droits et aux services ;
  - susciter l'engagement citoyen des jeunes ;
  - animer des expositions sur la citoyenneté dans les établissements scolaires d'Aurillac.

- **Activités/Projets/Actions :**
  - **actions de prévention par l'apprentissage de la citoyenneté :**

Animation de 2 expositions interactives autour des droits et devoirs (« 9/13, moi Jeune Citoyen » et « 13/18, questions de justice ») se déroulant dans les établissements scolaires. Cette action permet :

* d'instaurer un dialogue avec des groupes autour de questions concernant leur vie quotidienne en lien avec leurs droits et leurs devoirs pour leur faire prendre conscience de leurs responsabilités ;
* de repérer les acteur sociaux, connaître les lieux d'écoute existants et de s'initier à la loi et au fonctionnement de l'institution judiciaire ;
* de faciliter les échanges et le dialogue sur des thématiques spécifiques et faire découvrir les alternatives possibles aux éventuelles difficultés rencontrées.

L'adulte relais a animé, entre septembre et décembre 2017, 19 expositions qui ont concerné 328 jeunes.

- **actions de médiation vers les quartiers prioritaires de la ville :**
  * présence sociale régulière sur les quartiers sud d'Aurillac ;
  * animation tous les jeudis après-midi d'un Groupe de Parole avec les CE2 à l'école de Canteloube ;
  * animation de foot en salle aux Camisières le mercredi après-midi ;
  * participation, une fois par mois, à la démarche instaurée dans le cadre du développement Social Local sur les Quartiers Q.P.V par le biais de « l'Atelier Bien-Être » (esthéticienne, coiffeuse ou ostéopathe moyennant une participation modérée).

- **actions de soutien au Service de Prévention Spécialisée** (actions de proximité dans les quartiers et actions d'insertion) :
  * actions auprès des familles : sortie famille avec l'Association Brouzac Ensemble au Bowling
  * actions d'insertion : encadrement ponctuel de jeunes issus des quartiers prioritaires lors des Chantiers Éducatifs menés par Accent Jeunes (distribution d'affiches et tracts relatifs à la promotion d'événements ou d'informations communautaires ou communales, nettoyage des gares SNCF du Sud Cantal, nettoyage des véhicules EDF, encadrement de l'équipe d'accueil et de placement du Prisme).

▪ **Formations :**
- valeurs de la République et Laïcité ;
- les bases du métier médiateur social – module 1 ;
- la radicalisation dans le sport ;
- les territoires de la Prévention Spécialisée ;
- agir et éduquer au 21ème siècle.

4. Poste adulte-relais porté par DAHLIR et Logisens

▪ **Domaine d'intervention spécifique :**

Insertion sociale par la pratique d'activités sportives et culturelles
Logement, habitant, relation de voisinage et espaces collectifs dans les cités

▪ **Rappel des missions du médiateur :**

- assurer une médiation sociale de proximité et une veille sociale auprès des locataires de Logisens sur le quartier prioritaire de la ville et autres habitants du quartier ;
- accompagner de façon individuelle et collective les habitants à la création de lien social à travers la pratique d'un loisir (activité sportive ou culturelle).

- **Activités/Projets/Actions :**
  - **prise de poste et présentation aux habitants**
    - rencontre des habitants via des permanences et des rondes dans le quartier ainsi que par le biais des gardiens (employés Logisens) (permanences à mettre en place sur site).

  - **présentation de ces missions aux partenaires et acteurs locaux**
    - réunions de présentation aux acteurs institutionnels, opérationnels et partenaires des deux structures ;
    - réunions spécifiques avec les structures porteuses d'adulte relais (mise en place de la mutualisation des informations en vue d'un diagnostic partagé concernant les besoins/publics à cibler sur le quartier).

  - **projets et accompagnements :**
    - projet d'auto-réhabilitation avec la mutualité française ;
    - -projet d'animation CANTEMOOV' avec Logisens ;
    - veille sociale quotidienne et médiation sur 2 situations ;
    - projet d'ateliers passerelles avec DAHLIR et CDOS : Diagnostic de territoire sur des publics cibles pour la mise en place d'ateliers de découverte de la pratique sportive (partenariat CDOS) ;
    - intervention dans le cadre du Parcours Orientation Santé (POS) porté par la mutualité française ;
    - 4 accompagnements individuels DAHLIR en 2017.

  - **perspectives 2018 :**
    - poursuite des accompagnements des familles dans le cadre de l'auto-réhabilitation ;
    - poursuite des actions et mobilisation des habitants sur les projets de développement social du bailleur ;
    - travail de co élaboration charte de bon voisinage avec les habitants ;
    - mise en place de pré-ateliers à chaque vacances scolaires, afin d'affiner les besoins/publics à cibler pour les ateliers prévus en septembre 2018 ;
    - développement des accompagnements individuels.

- **Formations :**
  - aucune formation en 2017, l'adulte relais ayant pris ses fonctions fin octobre 2017.

****

IV - Les actions / opérations développées au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire Marmiers, l'Etat a décidé que ce territoire bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), mis en œuvre par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Ainsi, le quartier de Marmiers est éligible, au titre des quartiers d'intérêt régional, pour recevoir des crédits d'investissements.

La définition d'un Projet de Renouvellement Urbain (PRU) comprend deux temps :

- le premier consiste en l'élaboration d'un protocole de préfiguration (c'est la feuille de route pour la définition du PRU) ;
- le second prévoit la rédaction et la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain (2017- 2025) avec l'ANRU, la Région et l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans la démarche.

✓ Etat d'avancement du programme de travail du protocole de préfiguration

L'étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers a été lancée le 24 janvier 2017 dans le cadre d'une Cellule Opérationnelle de Renouvellement Urbain (CORU).

A noter que cette étude a été confiée au Groupement d'Entreprises « JDL Architecture » composé du cabinet d'architecture JDL, mandataire du groupement et de 4 co-traitants (« Inddigo » pour les aspects Développement durable, « Ville en oeuvre » pour le montage opérationnel et financier, « Créaspace » concernant la partie Développement économique et « B3E » pour ce qui est relatif aux voiries et réseaux divers).

Durant l'année 2017, sept dynamiques d'acteurs ont été organisées :

- deux instances techniques (CORU) les 24 janvier et 20 avril 2017 ;
- deux séminaires « Elus/ NPNRU » les 28 juillet et 19 décembre 2017 ;
- un comité de pilotage local NPNRU le 18 octobre 2017 ;
- deux ateliers / groupes de travail « définition des scénarios pour le PRU Marmiers » les 28 et 29 novembre 2017.

Elles ont permis :

- de préciser les éléments de diagnostic ;
- d'identifier et valider les enjeux ;
- d'arrêter et entériner le schéma d'orientations stratégiques pour le futur PRU Marmiers ;
- de décliner deux scénarios de renouvellement urbain ;
- de définir un scénario de synthèse **« Parc habité ».**

a) Les éléments de diagnostic et de contexte

Le quartier prioritaire de Marmiers est un petit quartier composé pour l'essentiel de 429 logements locatifs sociaux, concentrant les loyers les plus bas de l'agglomération. Il se caractérise également par une diversification des fonctions, qu'elles soient sociales (environnement pavillonnaire, copropriété…) ou fonctionnelles (commerces, équipements, services, bureaux…).

Comparativement à d'autres territoires de l'Hexagone, l'intégration de ce quartier dans une démarche de renouvellement urbain n'apparaît pas des plus complexes. Ainsi, l'action pouvant être envisagée peut avoir une réelle efficacité pour gommer les inégalités et les dysfonctionnements identifiés.

b) Les sept enjeux validés lors du séminaire « élus/NPNRU » du 28/07/2017

Les 7 enjeux identifiés et partagés par les acteurs locaux sont les suivants :

- Accompagner une meilleure répartition de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération et dans des secteurs attractifs pour le logement.
- Créer les conditions d'un renouvellement de l'offre de produits pour lesquels on viendrait vivre à Marmiers (mixité sociale).
- Supprimer les configurations pénalisantes afin de contribuer à régler les problèmes de sécurité et d'incivilité.
- Corriger l'image et les dysfonctionnements des patrimoines ayant un impact négatif sur l'attractivité du quartier.
- Revaloriser et conforter le pôle commercial (scénographie, mise en valeur des commerces sur le flux, accessibilité et confort…).
- Repenser l'entrée de quartier (et le boulevard) pour être plus accueillante et sécurisante.
- Développer un cadre de vie « ville à la campagne » avec des équipements et des espaces publics attractifs.

c) Le schéma d'orientations stratégiques

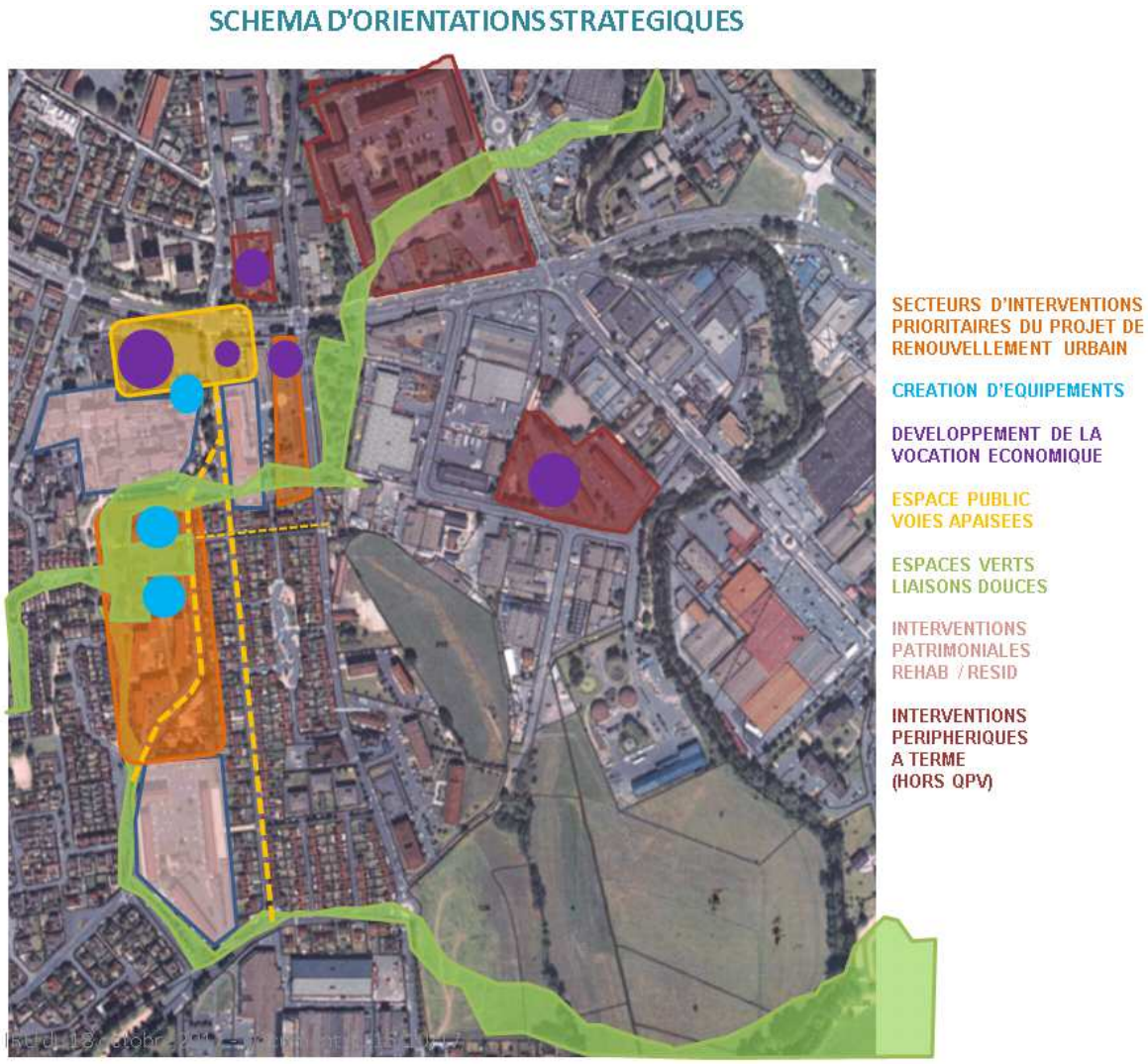

d) Les scénarios de renouvellement urbain

Dans l'objectif d'identifier les hypothèses concrètes de renouvellement et leur temporalité, deux scénarios ont été proposés par le cabinet d'études JDL :

- un scénario appelé « Serpentine » qui développe une cité jardin le long d'une rue paysagère ;
- un scénario appelé le « Parc Habité » qui se structure autour d'un vaste jardin reliant les différentes polarités.

Ces propositions de scénarios, qui ont été affinées lors des ateliers, ont permis d'évaluer le coût financier du projet global ainsi que celui de chacune des opérations des partenaires concernés.

Pour rappel, ces scénarios déclinent trois séquences de renouvellement urbain :

- une séquence commerces – activités ;
- une séquence équipements – espaces verts ;
- une séquence habitat avec un cœur à reconquérir progressivement.

Concernant la dernière séquence qui constitue le « noyau dur » du PRU de Marmiers, il s'agit de faire, en lieu et place de la résidence HLM de « Clémenceau », une opération pilote de changement d'image et de diversification en contexte détendu pouvant se dérouler en plusieurs phases (stratégie impliquant la démolition totale ou partielle de l'ensemble immobilier concerné).

e) Le scénario de synthèse « Parc habité »

Le scénario de synthèse / scénario 2 (cf. annexe n° 5 – diaporama du séminaire du 19 décembre 2017 / document élaboré par le cabinet d'études JDL) qui a fait l'unanimité des partenaires institutionnels locaux, rend possible une transformation profonde du quartier et répond aux enjeux/orientations de l'ANRU.

Les partenaires se sont orientés vers ce scénario pour sa dimension « ville à la campagne » développée d'une part, grâce à la reconquête de la voie dangereuse et routière de Clémenceau au profit d'un grand parc dans lequel trouvent place les équipements rénovés, et d'autre part, par la restructuration de l'espace commercial. Ce nouveau contexte est de nature à proposer un cadre urbain, support d'une diversification de l'habitat que permettra la démolition des deux programmes identifiés comme dégradés (les résidences HLM de Clémenceau et du vieux Marmiers).

A noter que ce projet aboutira aisément à une labellisation « Ecoquartier » par l'Etat.

*****

V - La participation citoyenne / le Conseil Citoyen

Partie rédigée par la DDCSPP 15 *(Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal)*

✓ Rappel réglementaire :

2017 : Circulaire N°CABINET/C102/2017/41 du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens

Rappel du cadre, recherche d'une harmonisation des pratiques et des modes fonctionnement afin de garantir la pérennité de cette nouvelle institution. Prise en compte des avancées de la loi « Egalité et citoyenneté » sur le droit d'interpellation des conseils citoyens (pouvoir de saisir le préfet directement sur des difficultés particulières rencontrées par les habitants) et la création d'un droit à congés dédiés (6 jours ouvrables maximum avec possiblement de fractionnement). Cette circulaire précise notamment les points forts que constituent le financement, l'animation et la formation d'un Conseil citoyen ; des enjeux très actuels pour le CC de Marmiers.

✓ Le conseil citoyen de Marmiers : bilan 2017 et perspectives 2018

Suite à sa mise en place, le Conseil citoyen a rapidement souhaité se former. Il a s'agissait, en premier lieu, de constituer un collectif mobilisé, reconnu par arrêté préfectoral et engagé dans les missions prévues par le cadre de référence (Comité technique, comité de pilotage). Accompagné par leur animateur adulte-relais au sein du Centre social de Marmiers (structure porteuse), le Conseil citoyen en formation a ainsi progressivement pris leur place légitime au sein des diverses instances du contrat de ville. Pour ce faire, il a fallu constituer un groupe fédéré et identifié par ses membres, par les habitants et par les partenaires du contrat de ville. En corrélation, le Conseil citoyen a émis le souhait de bénéficier de formations afin de monter en compétences et assumer avec plus d'aisance et d'efficacité son nouveau rôle d'acteur central du contrat de ville. La « rentrée citoyenne » de 2016 a ainsi permis aux membres, grâce à des crédits Etat dédiés, de bénéficier d'une formation sur la prise de note et la prise de paroles (« Faire entendre la voix du Conseil citoyen » et « Écrire pour être lu ») par la SCOP ELC2. À l'occasion de cette même rentrée citoyenne et sur les mêmes crédits, le Conseil citoyen a souhaité rencontrer d'autres conseils citoyens pour un échange d'expériences et de bonnes pratiques. La participation au regroupement de conseils citoyens à Vichy, dans l'Allier, a ainsi permis aux membres du Conseil citoyens de rencontrer leurs homologues d'autres départements, échanger sur leurs expériences respectives et apprécier les avancées qui étaient déjà les leurs. **Une troisième formation financée sur cette même ligne** (à partir d'un devis avec l'ex CRDSU) **sera mise en place en 2018 avec le concours de Labocités et là encore, accompagnée par l'Etat dans le département.**

En 2017, le conseil citoyen a travaillé sur le projet d'un carnaval au cœur du quartier. Après plusieurs rencontres avec les partenaires, le projet a vu le jour et s'est déroulé le 18 mars dernier. Celui-ci a de même travaillé en partenariat avec le groupe « Mieux vivre ensemble » sur différentes actions dans le quartier (fête des cités, animation musicale, goûter de Noël…) et a aussi participé à différents projets (créacité, groupes de réflexion sur la rénovation urbaine, compostage avec le SMOCE…)

Il a participé à diverses animations du quartier notamment avec le groupe « Mieux vivre ensemble ».

Il participe également au comité technique et comité de pilotage du contrat de ville.

Dans son rapport aux habitants, le conseil citoyen et principalement le « collège habitant », permet de s'exprimer sur les besoins et attentes de les voisins mais aussi de les informer et diffuser les informations nécessaires à leurs attentes. Celui-ci est aussi une source d'information précieuse sur les besoins des habitants grâce, à leur expertise d'usage (ressenti des habitants, problématiques liées à l'habitat et son environnement, chômage, accès aux soins, nutrition…) mais aussi une source de diffusion de connaissances sur les actions à venir.

✓ Vers un changement d'échelle :

Si les dernières années ont été celles du démarrage, de l'installation, de la reconnaissance puis d'un premier ancrage du Conseil citoyen dans l'écosystème de la politique de ville, 2018 devrait être celle d'un changement d'échelle vers une place de plus en plus assise, renforcée et active dans le quartier prioritaire et au niveau du contrat de ville. Un nouvel arrêté préfectoral devrait acter d'un nouveau Conseil citoyen à l'effectif renouvelé. À cet égard, le Conseil citoyen songe à la mise en place d'un « collège consultatif » incluant des habitants du quartier dit « vécu » afin de maintenir un contact de proximité fort avec les habitants et jouer à plain son rôle de représentation d'un quartier non pas simplement administratif mais de vie.

De plus, en prenant appui sur la dernière circulaire et afin de garantir cette pérennité comme son efficience, le Conseil citoyen doit pouvoir bénéficier d'un budget financier (de fonctionnement) clair, conventionné et transparent. Les textes précisent, à cet effet, que chaque contrat de ville doit préciser les modalités et conditions de financement des conseils citoyens. La dernière circulaire explicite, dans cette idée, que « les conseils citoyens doivent progressivement disposer d'un budget de fonctionnement annuel, notamment pour développer la fonction d'animation et faire appel à une expertise indépendante. Ceci participe à la construction de leur autonomie ». Ces moyens financiers devront apparaître clairement dans le contrat de ville.

Côté État, il est rappelé que celui-ci « participe au financement du fonctionnement des conseils citoyens par l'intermédiaire des crédits déconcentrés du programme 147 Politique de la ville ». Des services civiques peuvent, par ailleurs, être mobilisés pour accompagner les conseils citoyens. Ces deux aspects ont été vus entre l'animateur du Conseil citoyen, le responsable de la structure porteuse et le représentant de l'État dans le département en appui au Conseil citoyen.

Dans cette voie vers plus d'autonomie et de responsabilités, **le Conseil citoyen s'est proposé pour gérer le FPH en concertation avec les partenaires pilotes du contrat de ville**. Cette gestion devrait marquer un pouvoir renforcé du Conseil citoyen dans l'émergence et l'accompagnement des projets des habitants pour les habitants. Les modalités de cette nouvelle attribution doivent toutefois être précisées.

Dans le sillon de la dernière circulaire, face aux éléments réglementaires et en écho à l'affirmation du Conseil citoyen, des réflexions ont commencé à émerger sur la potentialité d'un devenir associatif pour le Conseil citoyen. Sans précipiter le rythme de fonctionnement du Conseil citoyen et sa construction, ce changement de nature pourra faciliter l'accès à des financements et à leur gestion plus libres (ex : le FPH).

Enfin, pour accompagner la montée en régime du Conseil citoyen, et afin qu'il s'affirme comme un acteur à part entière de la politique de la ville à l'échelle de son quartier, **de nouvelles formations ont été évoquées**. D'une part, en partenariat avec Labocités et accompagnée par la DDCSPP, une formation devrait s'organiser sur le thème « Agir en mode projet » afin que les membres du Conseil citoyen gagnent en compétences sur la méthodologie de projets à l'échelle d'un quartier et avec les habitants. **Une sensibilisation sur le thème « Valeurs de la république et Laïcité » est d'ores et déjà prévue au printemps et sera animée par deux formateurs de la DDCSPP habilités du programme national et régional. Enfin, sur les crédits du programme 147, le Conseil citoyen travaille à la mise en place d'une rencontre entre conseils citoyens (en automne) sur le modèle de l'expérience de l'Allier, mais à Aurillac cette fois-ci**. Sur l'idée d'un rassemblement de conseils citoyens voisins, le CC de Marmiers souhaiterait recevoir des conseils limitrophes pour une journée d'échange d'expériences, de réflexions collectives et de convivialité. Il est aussi en pleine réflexion sur une journée de prévention « incendie et risques ménagers », de sensibilisation aux gestes de premiers secours et de formation au PSC1 en direction des habitants du quartier prioritaire (juin prochain).

CONCLUSION

Le bilan de l'année 2017 relativement satisfaisant se traduit par :

- la réalisation/mise en œuvre de nombreux services et actions en direction des habitants du quartier prioritaire de Marmiers. Neuf actions concrètes ont été proposées afin de renforcer l'accès aux loisirs, à la santé, aux sports et améliorer les conditions de vie et l'image de ce territoire ;

- l'implication des membres du Conseil Citoyen dans les instances du Contrat de Ville et le suivi de certains projets (« Coup de main, coup de pouce », « Ateliers passerelles, manifestations annuelles » …) ;

- la co-construction de deux scénarios pour la définition du futur Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire de Marmiers.

Cependant, malgré la mobilisation de nombreux acteurs et la réalisation de projets structurants pour les quartiers dit difficiles, il n'en reste pas moins que la précarité et les problématiques sociales demeurent fortes, renforcées par une conjoncture socio-économique locale très fragile et compliquée.

Aussi, pour 2018, il conviendra de maintenir le même engagement et la même implication que les deux années précédentes. Cela devra se traduire par une mobilisation accrue de tous les partenaires engagés dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le bassin aurillacois.

Les efforts porteront prioritairement sur :

- la mobilisation des moyens de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers concernés ;
- la poursuite des actions d'amélioration du cadre de vie ainsi que celles relatives aux conditions de vie ;
- le renforcement et la pérennisation des démarches et projets favorisant les liens sociaux, le « vivre ensemble », les échanges et rencontres entre habitants ;
- le développement de la participation des habitants à la fois dans la définition et le suivi des actions proposées et dans le cadre du NPNRU.

ANNEXES

- ✓ annexe n°1 : Cartographie des quartiers en Politique de la Ville
- ✓ annexe n°2 : Schéma de gouvernance et d'animation partenariale du Contrat de Ville
- ✓ annexe n°3 : Synthèse des projets de la programmation 2017 du Contrat de Ville
- ✓ annexe n°4 : Délibération du 16 avril 2018 du Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac relative à la DSU
- ✓ annexe n° 5 : Scénario de synthèse « Parc habité » du futur Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Marmiers (diaporama du séminaire du 19 décembre 2017 / document élaboré par le cabinet d'études JDL)
- ✓ annexe n° 6 : Charte précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Citoyen
- ✓ annexe n°7 : Avis du Conseil Citoyen concernant le rapport 2017 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville
- ✓ annexe n°8 : Délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac relatif au rapport 2017 sur la mise en œuvre de la « Politique de la Ville »

Annexe n° 1

Cartographie des quartiers en Politique de la Ville

Contrat de ville 2015-2020

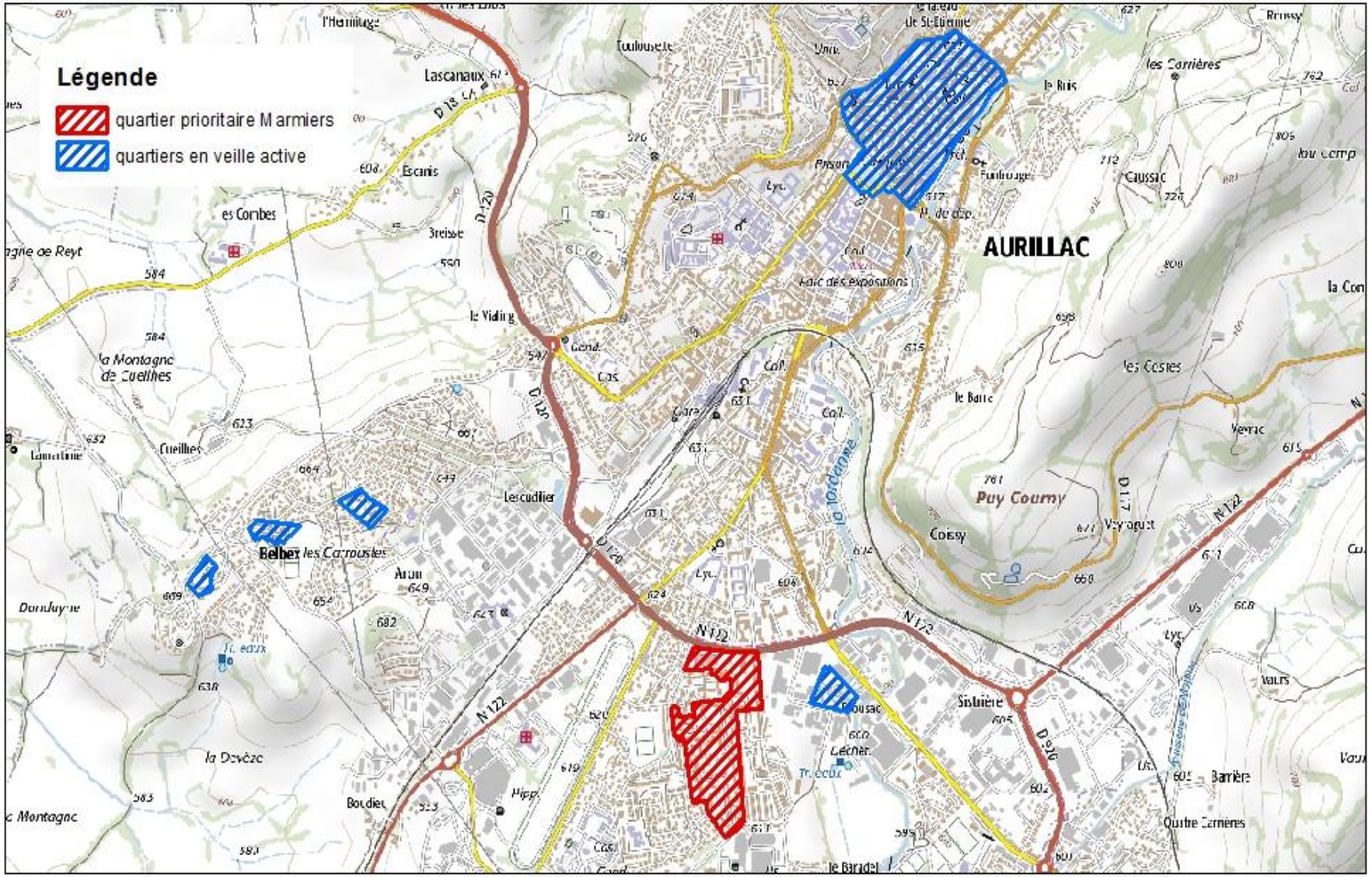

Annexe n° 2

Schéma de gouvernance et d'animation partenariale du Contrat de Ville 2015/2020

La gouvernance et l'animation partenariale du Contrat de Ville

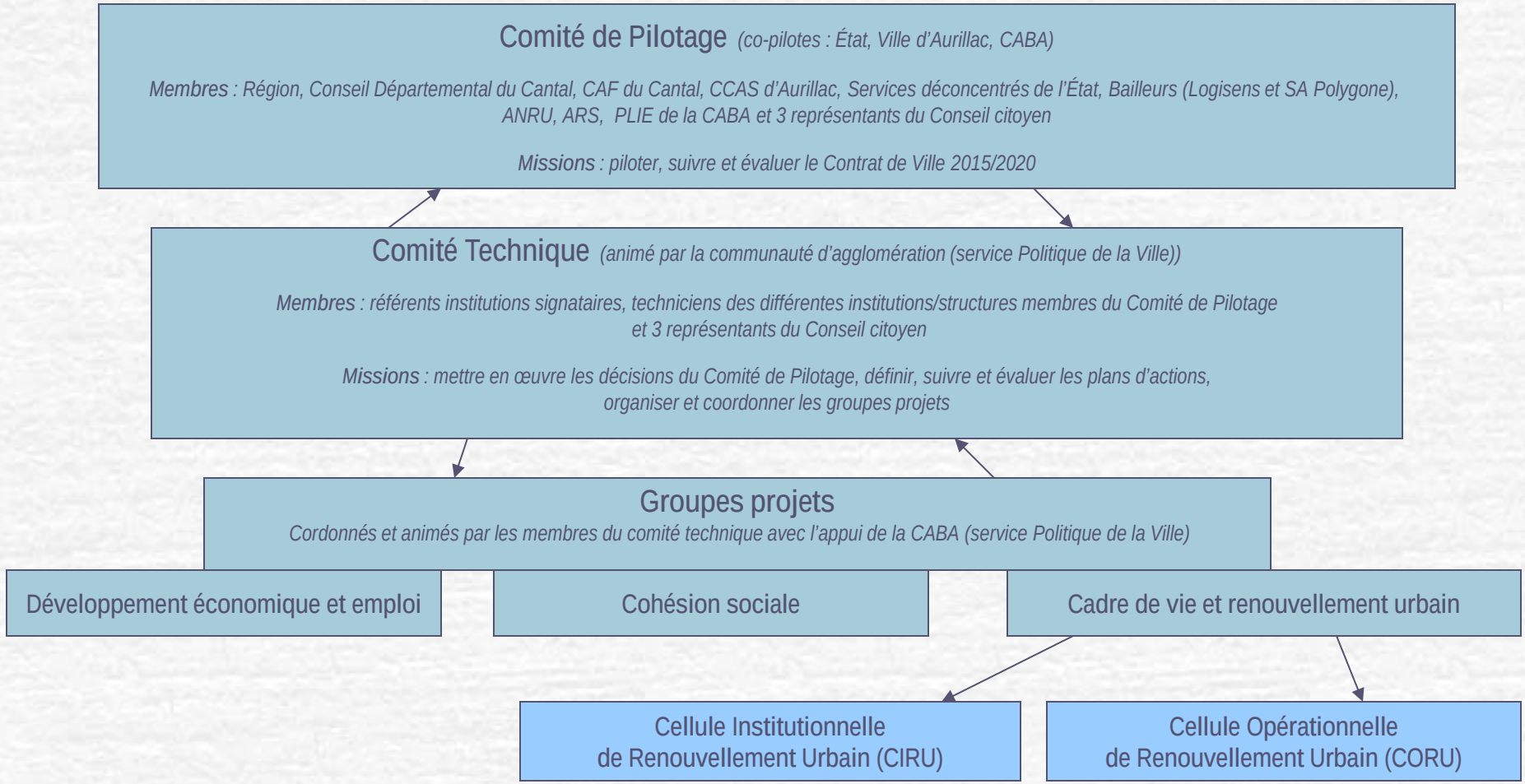

Annexe n° 3

Synthèse des projets de la programmation 2017 du Contrat de Ville

Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Programmation 2017 - Synthèse des projets

1. Développement économique et emploi

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
1	Développer l'activité commerciale du quartier de Marmiers	Association des commerçants du Centre Commercial de Marmiers	N	L'association des commerçants/artisans du Centre commercial de Marmiers propose de redynamiser l'ensemble de leur espace marchand en menant plusieurs actions : - conception d'un visuel/logo pour une meilleure visibilité et identification de l'association, - création de supports commerciaux/objets publicitaires, - programmation d'animation tout au long de l'année 2017 (fête des mères, de Marmiers, de l'automne, de Noël, semaine des ainés…). De plus, au-delà du maintien et du développement de l'activité commerciale existante, ce projet a pour objectif de : - satisfaire les besoins des habitants du quartier et attirer des personnes extérieures, - faire du centre commercial un lieu de rencontre, d'échanges et d'animation du quartier de Marmiers.

2. Cohésion Sociale

➔ Citoyenneté et lien social

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
2	« Coup de main, coup de pouce », réseau d'entraide et de solidarité entre voisins	Centre social de Marmiers	N	En mai 2016, le Centre Social de Marmiers et France Terre d'Asile ont mis en place un dispositif appelé « Coup de main, coup de pouce », afin de renforcer le lien social et l'entraide. Les personnes désirant une aide sont invitées à formuler un besoin (via une boîte à message) afin d'être mises en relation (par le médiateur du Centre social) avec des volontaires prêts à aider. Ce dispositif est constitué à ce jour de 18 membres et se réunit une fois tous les 15 jours pour échanger sur les demandes et les offres proposées. En 2016, il a répondu à 6 "coups de main" tels que jardinage, bricolage, déménagement, installation d'appareils électroménagers... Lors de la présentation du bilan aux acteurs locaux, des perspectives de développement ont été identifiées avec prioritairement l'optimisation de l'information et de la communication auprès des habitants des territoires concernés et des acteurs locaux. Ainsi pour 2017 et 2018, il est proposé de mettre en place plusieurs actions/opérations, à savoir : - créer une page Web et une application "smartphone" (avec un descriptif du dispositif, les types de demandes et d'offres proposées, le calendrier des rencontres du réseau, le contact avec le référent du réseau…) ; - proposer des rencontres régulières avec les acteurs locaux pour échanger et évaluer le projet ; - développer la communication (affiches, flyers, "smiles") reprenant les informations de la page web et indiquant les temps d'accueil physique ; - organiser des évènements "solidaires" et/ou des rencontres de proximité.

3	Vacances collectives pour les habitants de Brouzac (séjour Futuroscope et journée au parc animalier d'Auvergne)	Association « Brouzac Ensemble »	N/R	Dans la dynamique du séjour (à Paris) organisé en 2016, l'association Brouzac Ensemble a souhaité renouveler une offre de loisirs /de vacances collectives pour les habitants du quartier de Brouzac. Deux événements ont été proposés : - un séjour au parc d'attractions du Futuroscope : les 6 et 7 mai 2017 pour 48 habitants, - une sortie au Parc Animalier d'Auvergne le 9 (ou 16) septembre 2017 pour 50 habitants (en direction prioritairement des ménages n'ayant pas participé au séjour « Futuroscope »). Ce projet poursuit plusieurs objectifs : - permettre aux familles du quartier de rompre avec leur quotidien et leurs habitudes en découvrant d'autres lieux et personnes et en s'ouvrant à de nouvelles expériences ; - inciter les parents à prendre du temps pour partager des moments forts avec leurs enfants (renforcement des liens familiaux) ; - renforcer le lien entre les familles grâce à des temps de loisirs et d'activités partagés ; - développer la dimension participative des familles dans la co-construction de projets.

➔ Accès à la culture et au sport

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
4	CANTE' MOOVE, cultures urbaines à Canteloube	Session Libre Logisens	N	Afin de donner les conditions/moyens aux habitants de se réapproprier l'usage du vélo, l'association Session Libre, en partenariat avec le bailleur social Logisens, développe (sur 10 mois / de juillet 2017 à avril 2018) un projet sur la résidence Canteloube. Celui-ci propose : - de développer des équipements et des espaces pour la pratique du vélo/skate par : * la création d'un espace dédié et sécurisé à la pratique du vélo, du skate et des moyens de mobilité douce en général. L'espace sera matérialisé par la création d'une peinture au sol (fresque géométrique) réalisée par un artiste (du lundi 4 au vendredi 7 juillet 2017). * la réhabilitation d'un ancien local à poubelles en « garage à vélos » sécurisé et décoré avec une fresque colorée et ludique réalisée par un artiste sur le thème de la mobilité douce (du lundi 11 au vendredi 14 juillet 2017). - de mettre en place des animations à destination des enfants de 6 à 17 ans par : * l'organisation d'initiations aux pratiques du skateboard et du BMX sur un skate-park d'initiation (installé sur le nouvel espace dédié) durant 4 semaines (2 en juillet 2017 et 2 aux vacances de la Toussaint). * la découverte de l'Épicentre (structure dédiée aux cultures urbaines) durant 4 semaines (une aux vacances de Noël, une aux vacances de février 2018 et deux pendant les vacances de Pâques 2018). * la mise en place de temps de partage avec les familles autour d'un goûter partagé (chaque vendredi après les initiations). A noter qu'au regard de l'importance du projet et de ses nombreuses actions, une campagne de communication est mise en place via des affiches, un programme (papier) et une page Facebook.

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
5	Citoyen par le football	Football Club Aurillac Arpajon Cantal Auvergne (FC2A)	N	Afin de développer la pratique du sport tout en renforçant le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté, le FC2A propose de mettre en place, auprès de 30 jeunes (de 6 à 12 ans) habitant le quartier prioritaire Marmiers, des stages sur la période d'avril à octobre 2017. Ces stages de football et d'éducation à la citoyenneté s'organisent de la façon suivante : • en amont des stages, des animations en pieds d'immeuble sont proposées sur certaines résidences HLM du quartier, afin d'aller à la rencontre des familles et les informer sur les modalités de participation et le contenu des stages, • trois stages (de 2 jours chacun / de 9h à 16h30) sont organisés en 2017 sur le complexe sportif de Baradel (les 27 et 28 avril, les 31 aout et 1er septembre et les 26 et 27 octobre) avec le matin une animation foot, un repas pris en commun et l'après-midi des sensibilisations sur des thématiques sociétales (égalité homme/femme, développement durable, prévention des addictions). Un support de communication (montage vidéo) a été élaboré par le FC2A avec pour objectif de promouvoir l'action et d'offrir un souvenir aux enfants ayant participé aux stages. A noter qu'en parallèle à ces stages, des temps de sensibilisation à la pratique du foot ont été proposés afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de découvrir le Club et envisager une inscription pour la saison sportive 2017/2018. Dans ce cadre, il est proposé : • une participation gratuite (les trois premiers mercredis du mois de mai) aux séances d'entrainement organisées par le FC2A, ainsi qu'aux deux journées de détection (tenue sportive fournie par le club + partenariat avec Intersport pour les chaussures), • des aides pour la prise d'une licence/cotisation au sein du CLUB de FC2A (application d'un tarif préférentiel : prix coûtant pour les garçons de 9 à 12 ans et gratuité pour les filles).
6	Volley Cités	Aurillac Volley Ball	R	Aucune animation sportive régulière n'est organisée sur les quartiers sud d'Aurillac et plus particulièrement sur les trois résidences HLM que sont : Canteloube, Clémenceau et Brouzac. Dans ce cadre, l'association sportive Aurillac Volley Ball propose de promouvoir, sur site, le volley et le beach volley auprès de 50 jeunes. Le volley est une activité sportive praticable par tous, sans surcoût d'équipement qui développe l'apprentissage de la tolérance, du collectif et de la mixité. Aussi, il est prévu sur la période estivale (du 10 juillet au 8 août 2017) : - une animation par semaine sur chacune des trois résidences HLM (le lundi à Brouzac, ; le mercredi à Clémenceau et le vendredi à Canteloube) ; - un tournoi inter-résidences (hors les murs) qui aura lieu au parc Hélitas ou au centre aquatique le 28 juillet 2017 ; - une journée regroupement (Beach volley) avec les jeunes des trois résidences (ayant participé aux activités) le 8 août à Rénac.

➔ Santé et accès aux soins

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
7	Projet expérimental « Logement / santé » pour les ménages des résidences HLM du quartier de Marmiers	Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) Mutualité Française d'Auvergne Rhône -Alpes (MFARA) Logisens	N	La MFARA, en partenariat avec l'ADEPA et Logisens, propose de mettre en place un projet expérimental visant à accompagner (sur 18 / 24 mois) une dizaine de ménages habitant les résidences HLM du quartier prioritaire Marmiers dans l'amélioration de leurs conditions de vie et de santé. Pour se faire, 3 typologies d'actions seront développées : - sur le volet Habitat / logement : embellissement et/ou réhabilitation d'une à deux pièces (les plus dégradées). Dans ce cadre, des entretiens avec les ménages (identifiés par Logisens) seront proposés (entre juillet 2017 à octobre 2018) afin qu'un état des lieux et un contrat d'engagement soient établis. - sur le volet Vie quotidienne : mise en place, sur la période de décembre 2017 à octobre 2018, de 4 ateliers autour de la gestion des fluides (animé par le CPIE), du budget (co-animé par une CESF du Conseil Départemental et de Logisens), de la qualité de l'air intérieur (co- animé par la MFARA et le CPIE) et de l'hygiène et la propreté (animé par la MFARA). - sur le volet Santé et « bien-être » (sport, loisirs, détente, lien social…) : mise en place de 3 ateliers (de juillet 2018 à juin 2019) dont un sur l'alimentation (MFARA + une diététicienne), un concernant l'activité physique (MFARA + un animateur sportif) et un relatif au sommeil (MFARA + un sophrologue). A noter qu'un suivi régulier (tous les mois) et une évaluation de l'action seront réalisés, notamment par le biais d'enquête flash et de rencontres individuelles avec les ménages impliqués dans le projet.

3. Cadre de vie et renouvellement urbain

N° Projet	Intitulé du Projet	Porteur du projet	Nouvelle (N) / Reconduction (R)	Contenu du Projet
8	Poursuite de la rénovation des caves de la cité de Canteloube et lancement d'une démarche éco-citoyenne	Logisens	N/R	Dans la poursuite des travaux de rénovation des caves de la résidence HLM de Canteloube, Logisens poursuivra cette démarche en réhabilitant les cages restantes (7 cages d'escaliers sont concernées). De plus, le bailleur développera une démarche « éco-citoyenne » sur l'ensemble du parc HLM du quartier prioritaire (en lien avec les dysfonctionnements identifiés dans leur plan d'actions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité). Ainsi, 4 actions seront proposées : - la création d'emplacements dédiés pour ranger les conteneurs d'ordures ménagères (bacs marrons) : installation de palissades/parois cache- conteneurs dans le cadre de chantiers éducatifs. NB : un schéma d'organisation des cycles de collecte/ramassage des ordures ménagères sera défini en concertation avec les habitants. …/…

		Logisens	N/R	.../... - la mise en place, à titre expérimental sur une durée d'un an, d'un ramassage bimensuel des encombrants sur l'ensemble des résidences HLM situées sur le quartier sud d'Aurillac (La Montade, Brouzac, Canteloube, Clémenceau, Cortat et Marmiers). Opération qui sera réalisée dans le cadre de chantiers éducatifs. - le développement d'un projet de compostage collectif (composteurs en pied immeuble et distribution de bio-sceau) afin d'inciter les habitants à valoriser et recycler les déchets organiques. Le compost réalisé pourra être utilisé par la suite pour des jardinières qui sont prévues d'être installées en pied d'immeuble ; - la mise en place de temps de sensibilisation et d'animation autour de la gestion des déchets et de la notion d'éco-citoyenneté notamment pour informer sur les nouvelles installations et organisations de la collecte des déchets) ;

Annexe n° 4

Délibération du 16 avril 2018 du Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac relative à la DSU

Aurillac
VILLE D'
www.aurillac.fr

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2018_40

Le conseil municipal convoqué le 9 avril 2018 s'est réuni à l'hôtel de ville le 16 avril 2018 à 19 h 00 sous la présidence de monsieur le Maire, Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 35

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers représentés : 7

Nombre de conseillers absents : 1

ETAIENT PRÉSENTS :
Pierre MATHONIER, Bernard TIBLE, Claudine FLEY, Alain COUDON, Michelle LABLANQUIE, Florence MARTY, Serge CHAUSI, Catherine AMALRIC, Denise VALAT, Christophe PESTRINAUX, Nicole LOUBEYRE, Charles DELAMAIDE, Anne SOULA, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Magali MAUREL, Angélique MARTINS, Jacques MEZARD, Soumia FENKAR, Jean-Paul NICOLAS, Thierry VOLLET, Jacques LOUBARESSE, Leslie LAFON, Christian DAIX, Angélique BRUGERON, Jean SALAVERT, Henri MANHES, Stéphane FRECHOU

ETAIENT REPRESENTES :
René PAGIS (représenté par Alain COUDON), Michel JABIOL (représenté par Christophe PESTRINAUX), Philippe COUDERC (représenté par Pierre MATHONIER), Jean-Pierre ROUME (représenté par Denise VALAT), Delphine FLEURY (représentée par Magali MAUREL), Jean-Antoine MOINS (représenté par Henri MANHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Angélique BRUGERON)

ETAIT ABSENT :
Valérie GREIVELDINGER

Soumia FENKAR a été élue secrétaire de séance.

FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Rapporteur : Michelle LABLANQUIE

L'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine d'établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre.

En 2017, la ville d'Aurillac a perçu une attribution de 979 608 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le tableau ci-joint fait apparaître les engagements de la ville en faveur du développement social urbain, notamment financés par ces fonds.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 22 mars 2018, il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte de la présentation du document relatif aux actions de

développement social urbain tel qu'annexé au présent rapport.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport.

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.

VILLE d'AURILLAC

Année 2017

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

en euros

Montant percu	979 608,00

Soutien aux Associations travaillant au développement social et urbain

Colonies de vacances (F.A.L.)	2 000,00
A.L.C. Quartier Ouest (dont mise à disposition des locaux)	365 218,76
Accent jeunes (emplois saisonniers)	3 550,00
Université inter-ages	8 000,00
Centre Social de Marmiers (dont mise à disposition des locaux)	364 132,46
Eclaireurs de France	915,00
Espace TIVOLI	75 000,00
A.R.C.H.E.	700,00

Total subventions aux Associations 819 516,21

A.L.A.E (coût net pour la ville)	166 434,72
Sport découverte/sport de la ville	30 372,20
Centre social du cap blanc (coût net pour la ville)	311 857,00

TOTAL DES DEPENSES	1 328 180,13

FINANCEMENT :

Dotation de Solidarité Urbaine 979 608,00

Fonds propres Ville d'Aurillac 348 572,13

TOTAL DES RECETTES	1 328 180,13

Annexe n° 5

Scénario de synthèse « Parc habité » du futur Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Marmiers

(diaporama du séminaire du 19 décembre 2017 /
document élaboré par le cabinet d'études JDL)

QUARTIER « MARMIERS » AURILLAC

SEMINAIRE

19 décembre 2017

Un site privilégié le long de la Nationale proche de la gare, du centre ancien, commerces, de la nature et proche de deux zones d'activités.

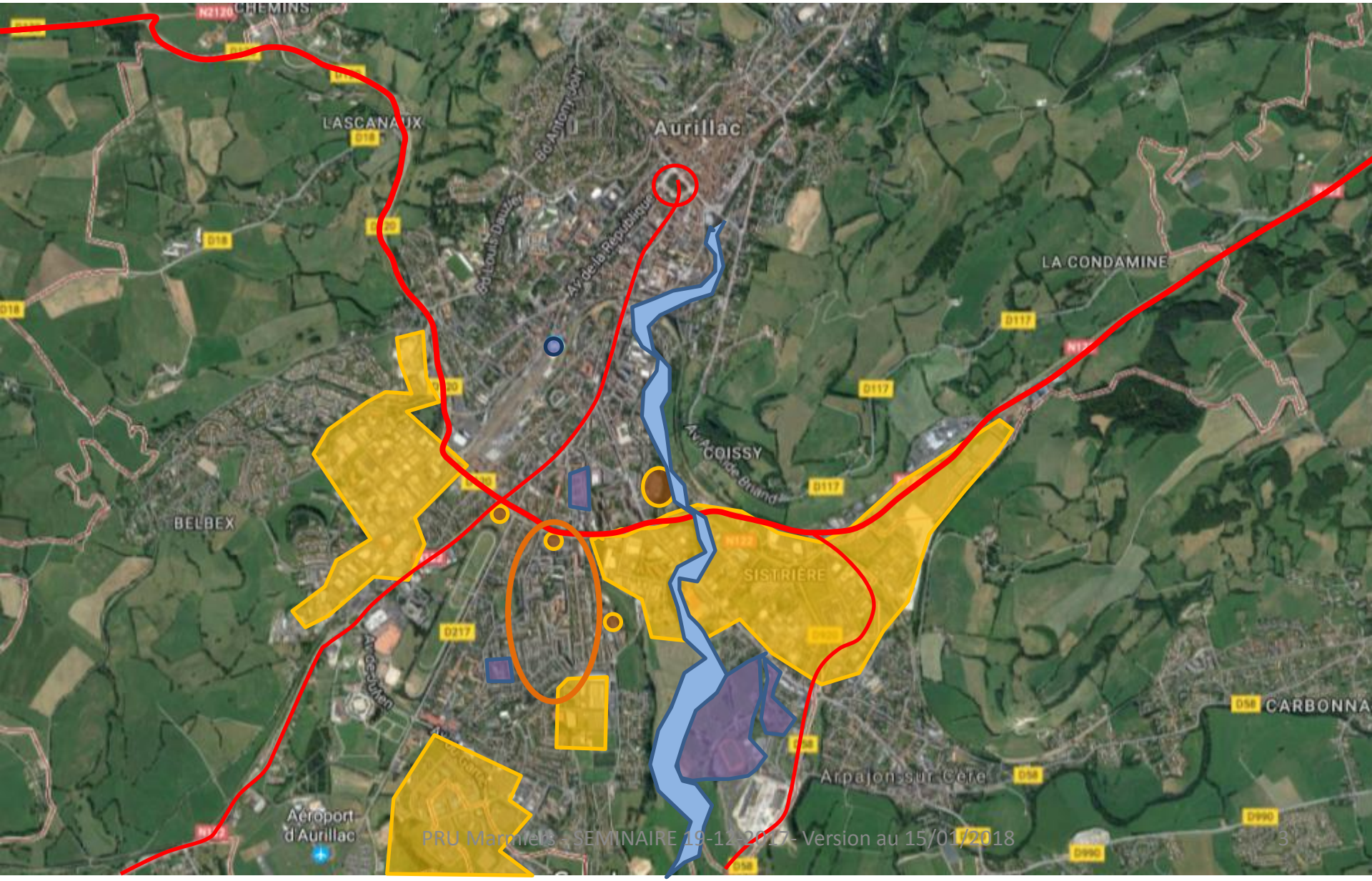

CABA 57000 hab, Aurillac : 26000 (30 000 de 1975 à 2006).

3900 LLS CABA et 3150 LLS sur Aurillac.

Logisens, seul bailleur sur Marmiers, possède 3700 logements dont env. 2000 CABA.

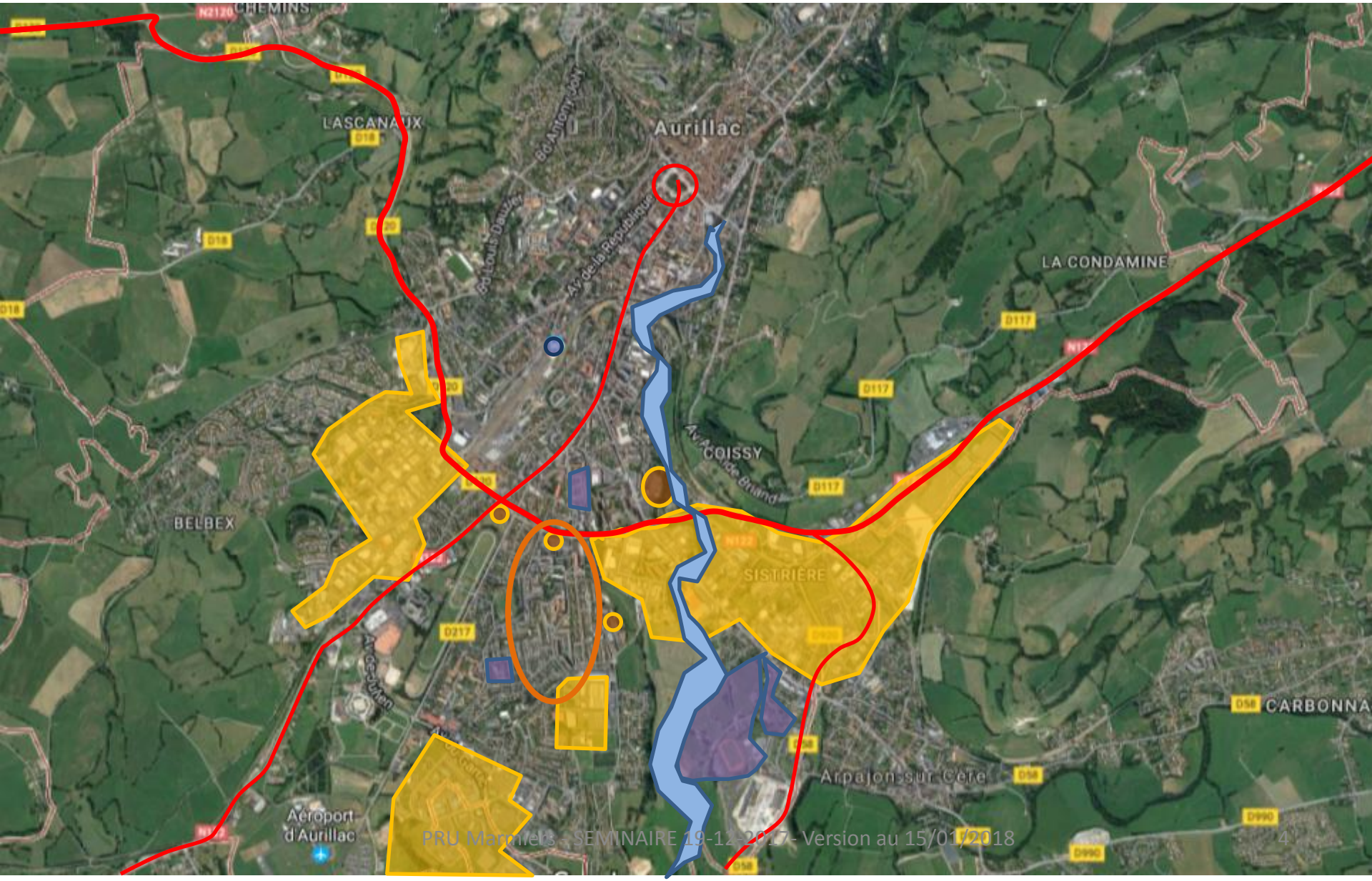

Contexte

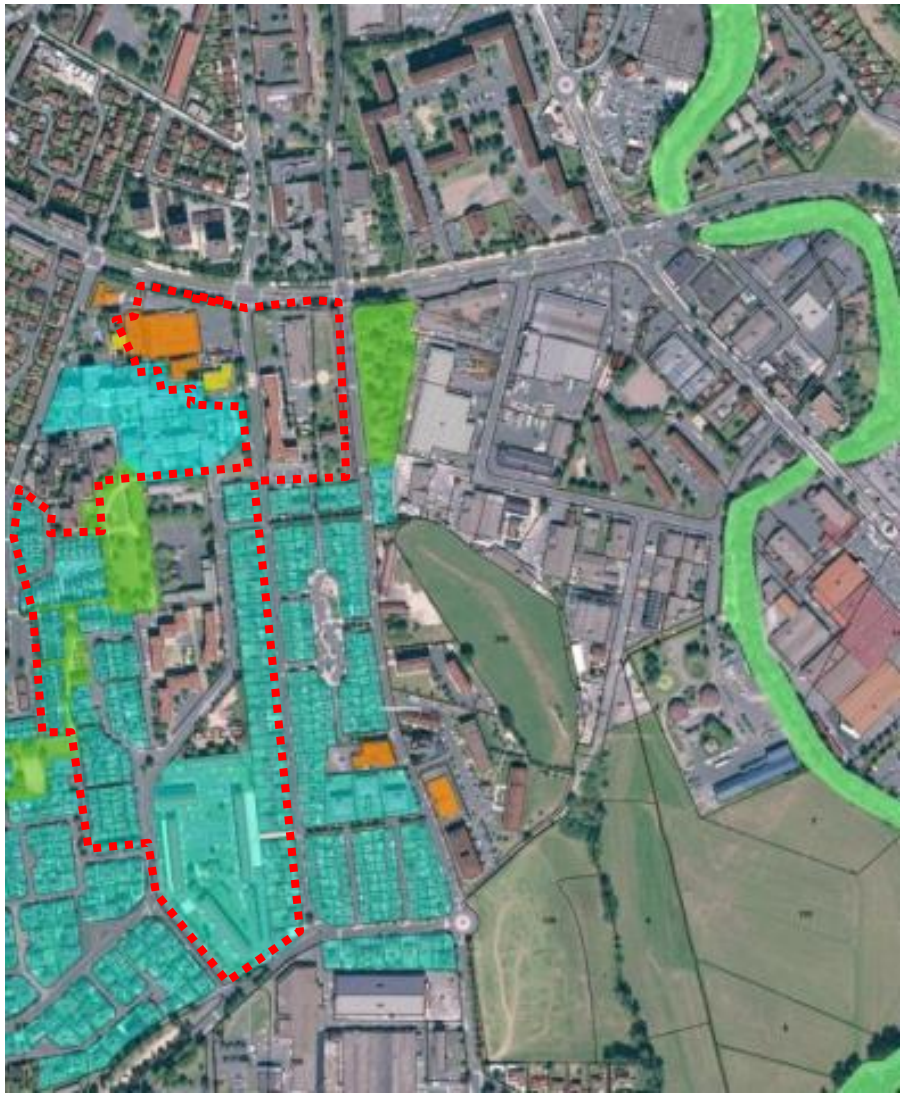

Marmiers est un petit quartier de 429 LLS (périmètre QPV) et environ 1000 LLS avec son environnement, qui concentre les loyers les plus bas de l'agglomération et donc la précarité.

Il est situé au sein d'un environnement en développement au sud de l'agglomération et dispose d'une mixité à la fois :

- Sociale : environnement pavillonnaire privé plutôt attractif, copropriété d'environ 250 logements (mais fragilisée) et trois autres résidences sociales : Montade (422lgts), Brouzac (94lgts), FJT…
- Fonctionnelle : commerces, services, équipements, bureaux dans le périmètre du quartier et zones d'activités à proximité…

Ce quartier de taille modeste dispose donc des atouts de mixité dont on cherche à doter les quartiers, mais la juxtaposition des fonctions et l'image connotée de certains patrimoines l'empêchent d'être attractif.

Contexte

Diversité du quartier Marmiers

Un patrimoine vieillissant et une dynamique de spécialisation à l'œuvre qui risquent d'amplifier le décrochage du quartier dans l'agglomération

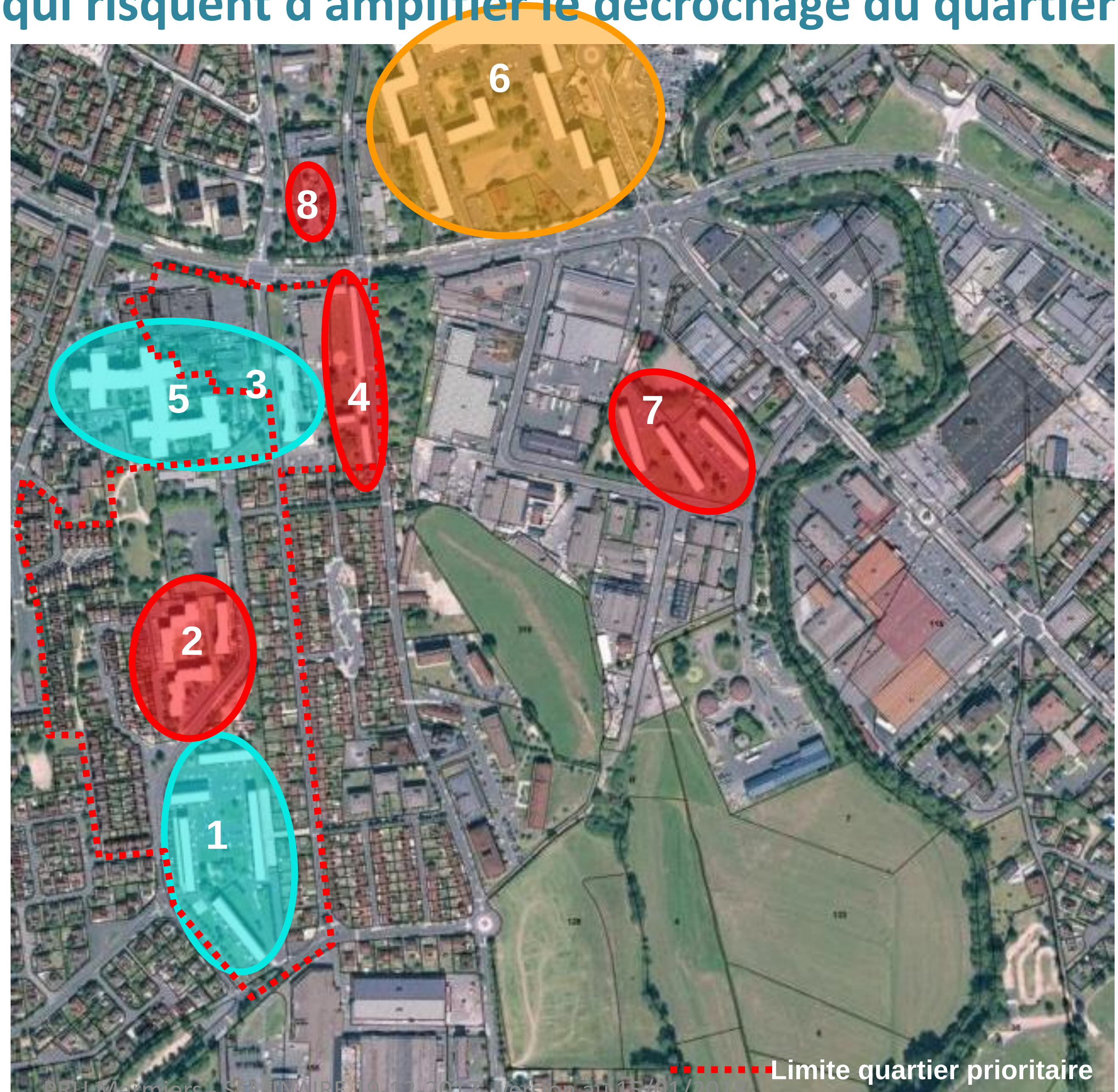

1. **Canteloube**
2. **Clémenceau**
3. **Cortat**
4. **Marmiers**
5. **Copropriété Plein Soleil**
6. **La Montade**
7. **Brouzac**
8. **FJT**

Bleu : patrimoine vieillissant dont les qualités sont à conforter.

Orange : patrimoine nécessitant des interventions importantes pour retrouver une attractivité

Rouge : patrimoine non attractif (soit par leur localisation, leur configuration ou la qualité bâtie) aux handicaps difficilement corrigeables :

- FJT : Sureté et incivilité, trafics
- Vieux-Marmiers : vétusté mais sa localisation périphérique a peu d'impact en termes d'image
- Clémenceau : Image « logement social », problème fonctionnement social au cœur du quartier. Élément foncier stratégique dans le tissu pavillonnaire et près du projet d'équipements porté par la ville.
- Brouzac : localisation en milieu de Zone d'activités

Bilan Diagnostic

Evaluation De A à E	Critères	Commentaires
D	Tension du marché de l'habitat	Faible avec des produits non diversifiés. Exposé / opérations nouvelles
A	Dimension du quartier	Petit quartier : Marmiers : 500 (Contexte LLS : 1000)
B	Localisation (/ secteurs de développement)	Sur le secteur Sud de l'agglomération en développement
D	Spécialisation	Forte patrimonialement (loyer) sur périmètre QPV. Quartier élargi plus mixte.
C	Commerces – services - équipements	Pôle commercial bien situé sur la RN 422 mais fragiles de part sa conception et la vétusté de ses espaces extérieurs. Ecoles et collège à proximité
D	Image	Mauvaise dans l'environnement aurillacois. Difficultés – incivilités sur certaines poches.

Evaluation de la situation :

A : Favorable – B : Plutôt favorable – C : Difficile, mal orientée – D : Négative – E : Très grave

2. DEFINITION DES ENJEUX COMMUNS

LES SEMINAIRES

Compte tenu de ses potentiels, de sa localisation et de sa taille, et malgré un contexte de marché de l'habitat peu dynamique, le quartier Marmiers doit pouvoir corriger sa spécialisation, se diversifier et s'intégrer dans la ville dans le cadre d'une intervention de l'Anru.

Ce constat a conduit l'Agglomération, la Ville et Logisens à se réunir dans le cadre d'un séminaire de travail pour partager à la fois :

1. La vocation pour ce secteur,

2. Des enjeux à porter collectivement permettant de corriger le déséquilibre de peuplement actuel du quartier,

3. Un schéma urbain commun d'orientations stratégiques pour traduire les actions de chacun dans un plan-guide cohérent.

1. VOCATION : Le quartier apparait dans le fonctionnement de l'agglomération comme **une polarité secondaire complémentaire du centre ancien, pouvant favorisant l'installation de familles en ville** (cf. baisse démographique) et permettant de lutter contre l'étalement urbain

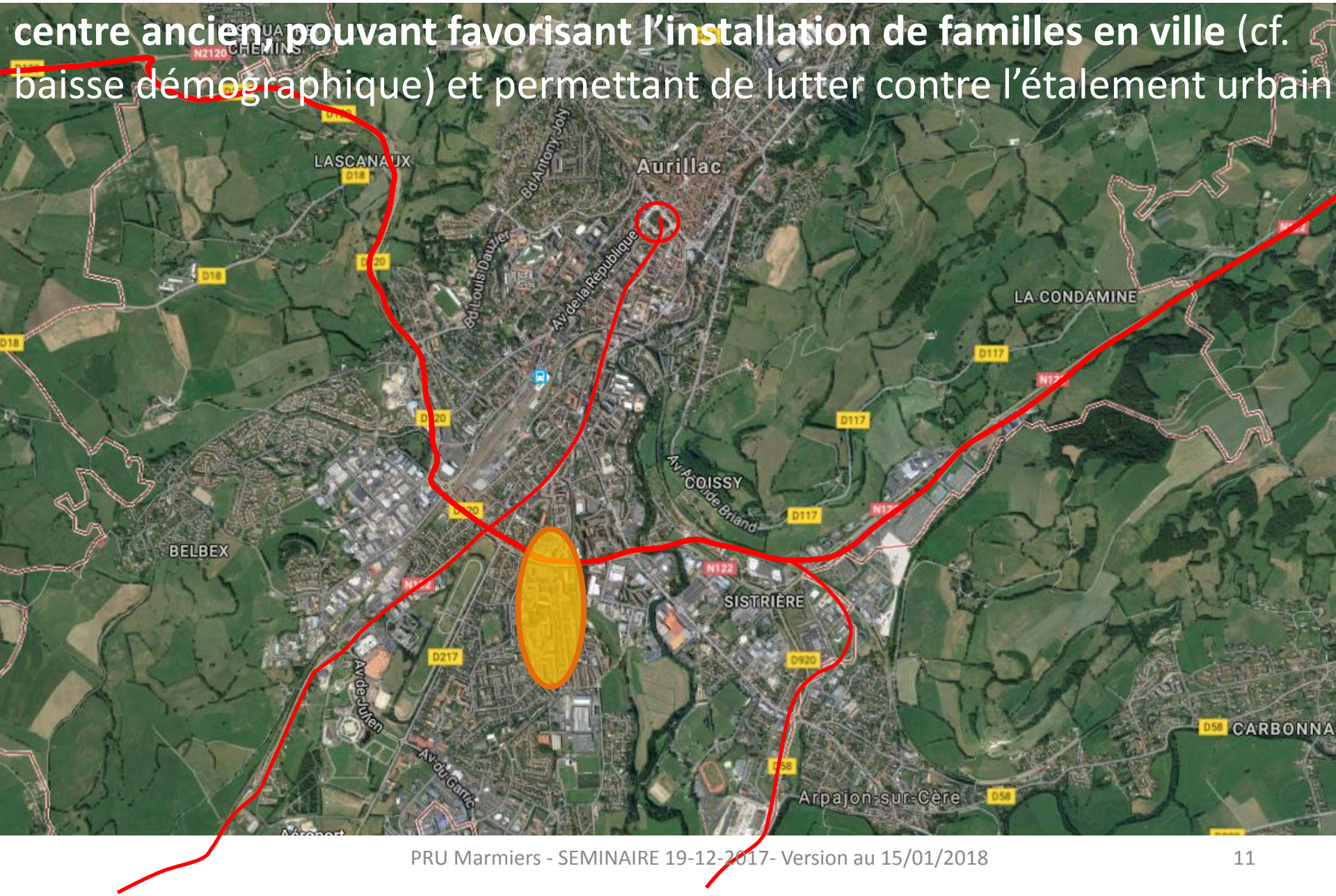

2. LES ENJEUX de l'Agglomération, de la Ville et de Logisens issus du séminaire du 28.07.17 pour corriger le déséquilibre de peuplement du quartier Marmiers

1. Revaloriser et conforter le pôle commercial (scénographie, mise en valeur des commerces sur le flux, accessibilité et confort…).

- **Requalifier l'entrée de quartier (et le boulevard)** pour être plus accueillante et sécurisante.

2. Créer les conditions d'un renouvellement de l'offre de produits pour lesquels on viendrait vivre à Marmiers (mixité sociale) : Atteindre un effet de seuil par l'éco-quartier.

- **Développer un cadre de vie « ville à la campagne »** avec des équipements et des espaces publics attractifs.

3. Supprimer les configurations pénalisantes pour contribuer à régler les problèmes d'incivilité et de trafics (FJT, arrière centre commercial, cours Clémenceau…)

- **Corriger l'image** et les disfonctionnements des patrimoines ayant un impact négatif sur l'attractivité du quartier.

4. Accompagner une meilleure répartition de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération et dans des secteurs attractifs pour le logement.

LES QUATRE PILIERS DE L'ACTION SUR MARMIERS

1. Revaloriser et conforter le pôle commercial

Par la scénographie, la mise en valeur des commerces sur le flux, l'accessibilité et le confort.

Et requalifier l'entrée de quartier par la requalification du boulevard (sécurité).

2. Créer les conditions d'un renouvellement de l'offre des produits habitat

pour lesquelles on viendrait vivre à Marmiers (mixité) : Atteindre un effet de seuil.

Eco-quartier, « ville à la campagne », « ville parc ».

3. Supprimer les configurations pénalisantes pour régler les problèmes d'incivilité et de trafics

(FJT, arrière centre commercial) et **corriger l'image** des patrimoines ayant un impact négatif sur l'attractivité.

4. Accompagner une meilleure répartition de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération

en la développant dans des secteurs attractifs pour le logement (présence de services) et en la dédensifiant sur le quartier Marmiers.

3A. SCHEMA DE PROGRAMMATION URBAINE (& ETUDES ASSOCIEES A MENER) : Le développement d'une éco-cité-jardin articulant 3 séquences de renouvellement

1. Séquence Commerces – Activités (Jaune et mauve) :

Comprendre la situation du centre commercial compte tenu de l'évolution de l'environnement concurrentiel (chiffres captables, bassin de chalandise…) et démontrer, **quantifier la programmation possible**. Enjeu d'intégrer l'ancien centre social et la bande Orange pour retrouver une polarité cohérente greffée sur le boulevard.

→ **Etude commerces / économie complémentaire de la ville à définir précisément**

2. Séquence Espaces verts - Equipements (Vert et bleu) :

Centre social et locaux associatifs pertinents en termes de relocalisation. Question de l'économique et du numérique à approfondir

→ **Documents permettant d'apprécier le dimensionnement, la localisation et l'occupation des locaux (Ville d'Aurillac)**

3. Séquence Habitat (Orange) :

Un cœur à reconquérir progressivement : Faire sur la partie centrale **une opération pilote de changement d'image** puis de diversification se déroulant en plusieurs phases.

→ **Documents permettant d'apprécier les enjeux économiques pour le bailleur des opérations de démolitions et de constructions (Logisens).**

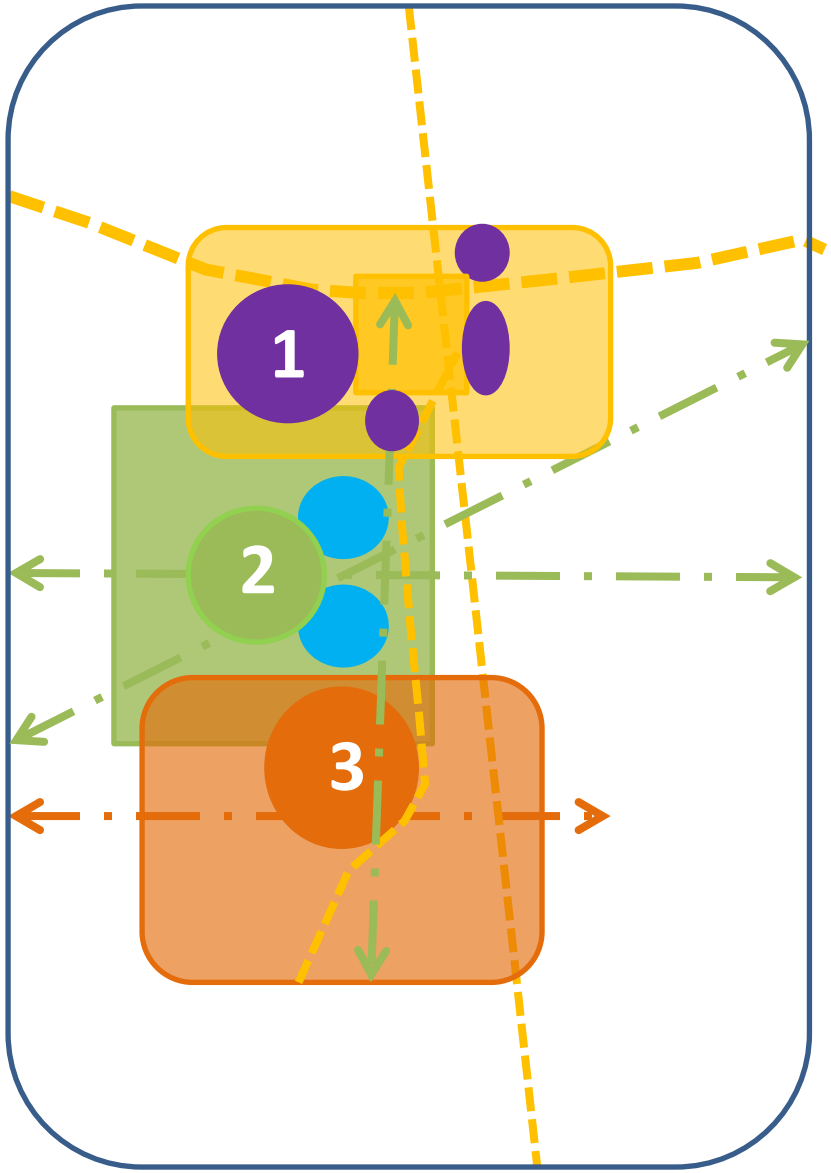

3B. SCHEMA URBAIN D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CREATION D'EQUIPEMENTS

DEVELOPPEMENT DE LA VOCATION ECONOMIQUE

ESPACE PUBLIC
VOIES APAISEES

ESPACES VERTS
LIAISONS DOUCES INTERNES ET VERS AMENITES EXTERIEURES

STRATEGIES PATRIMONIALES A DEFINIR PAR GROUPE

INTERVENTIONS PATRIMONIALES REHAB / RESID SUR COPROPRIETE

INTERVENTIONS PERIPHERIQUES A TERME (HORS QPV)

3. SCENARIOS DE TRAVAIL
3.1. « L'ALLEE SERPENTINE »

SCENARIO 1 : « L'ALLEE SERPENTINE »
UNE CITÉ-JARDIN TRAVERSÉE PAR UN ESPACE PARTAGÉ,
L'ALLEE« SERPENTINE », QUI STRUCTURE LES TROIS SÉQUENCES URBAINES.

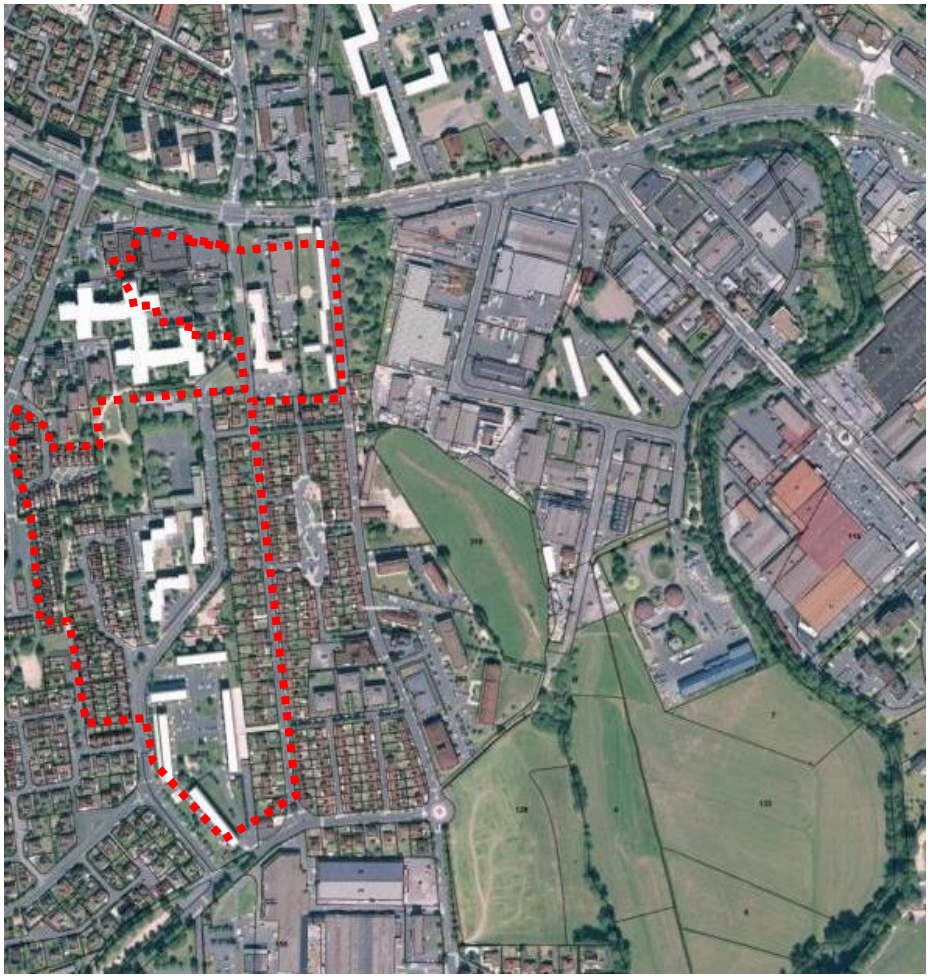

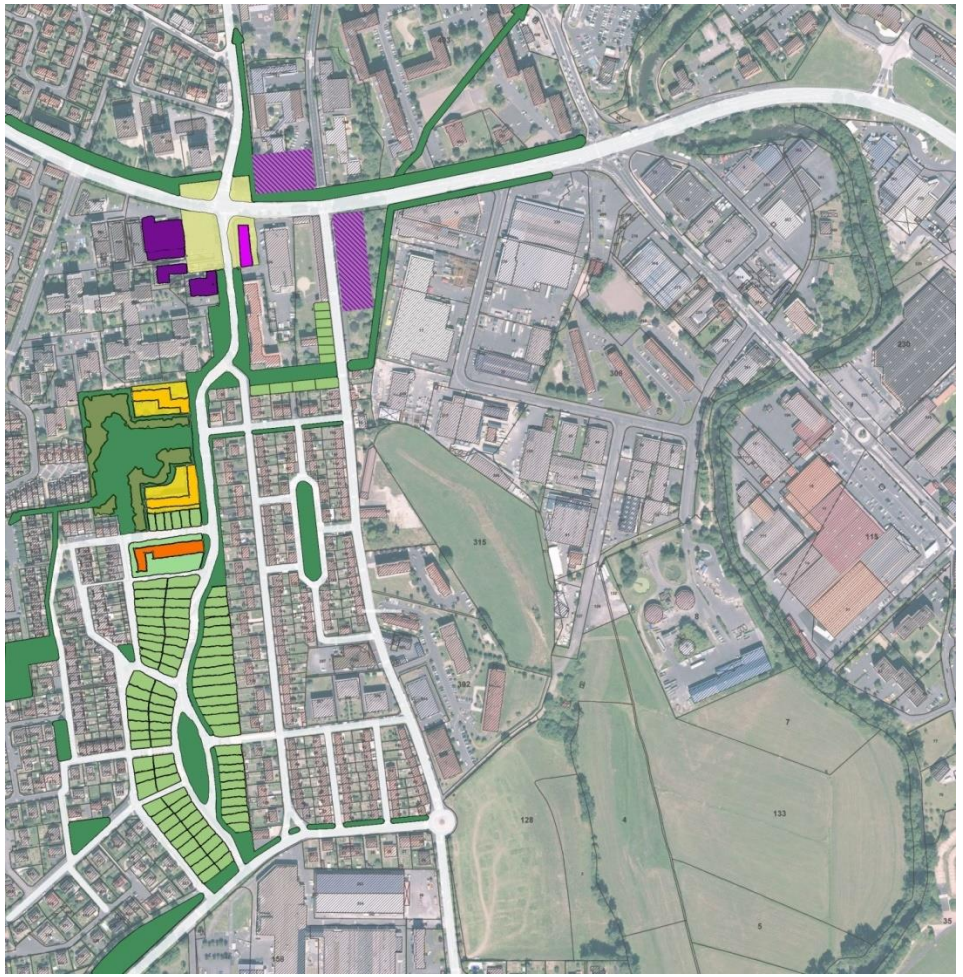

SCENARIO ALLEE SERPENTINE : COURT TERME A 3 ANS

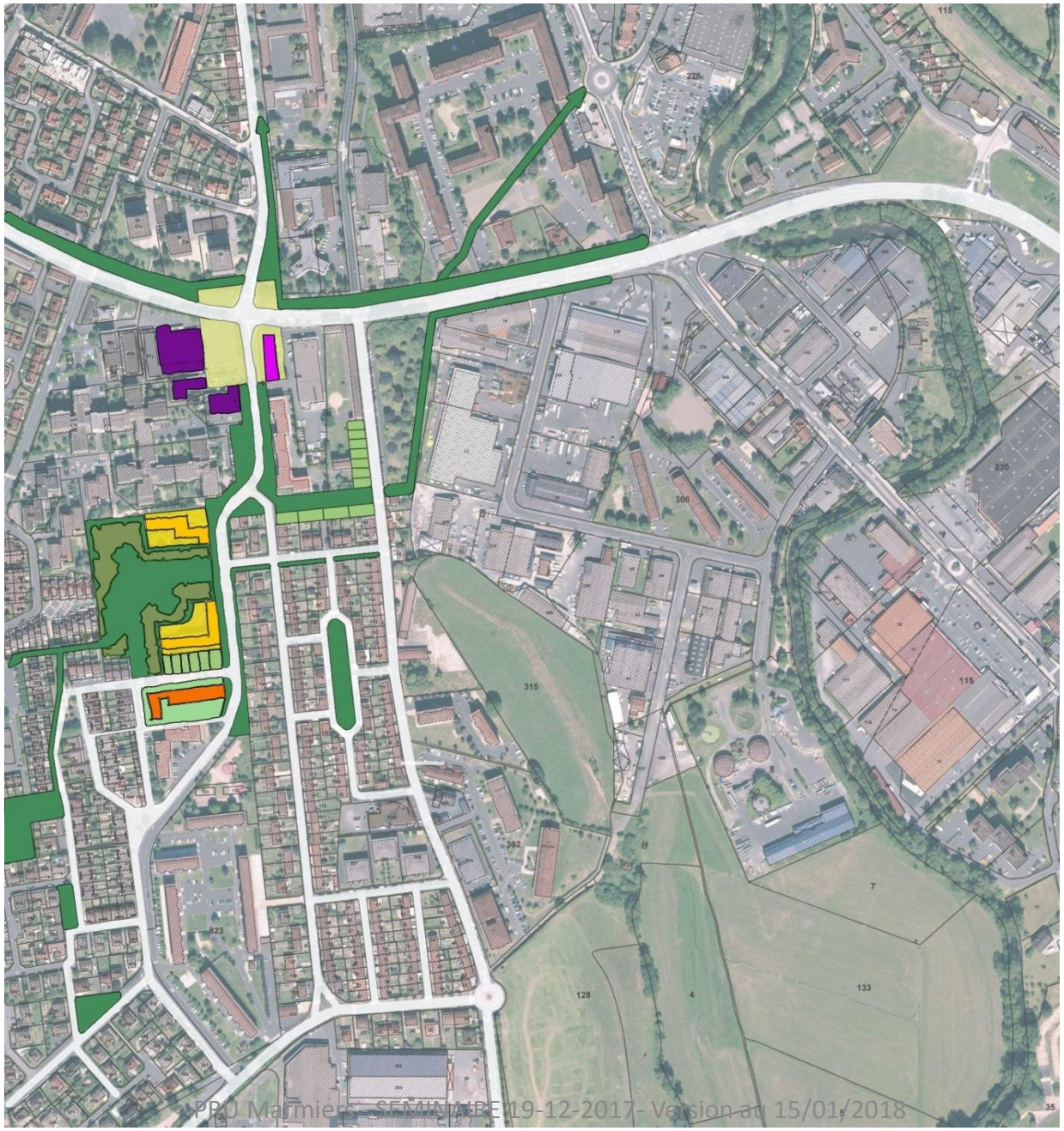

Une première phase qui construit les conditions d'une valorisation :

- Lancement de la restructuration lourde de la place des commerces et services avec la N122,

- Par la création d'équipements de vie sociale

-Par la requalification des espaces publics accueillants et reliant ces projets

- Par de premières démolitions d'immeubles pénalisants remplacés par des programmes d'habitat changeant l'image du quartier (soit sociaux à vocation spécifiques type seniors par exemple, soit accession sociale en nombre très limité).

Nombre de démolitions : 80
Nombre de reconstruction: 15 lgts senior + 6 maisons AS

DEMOLITIONS SCENARIO ALLEE SERPENTINE COURT TERME A 3 ANS

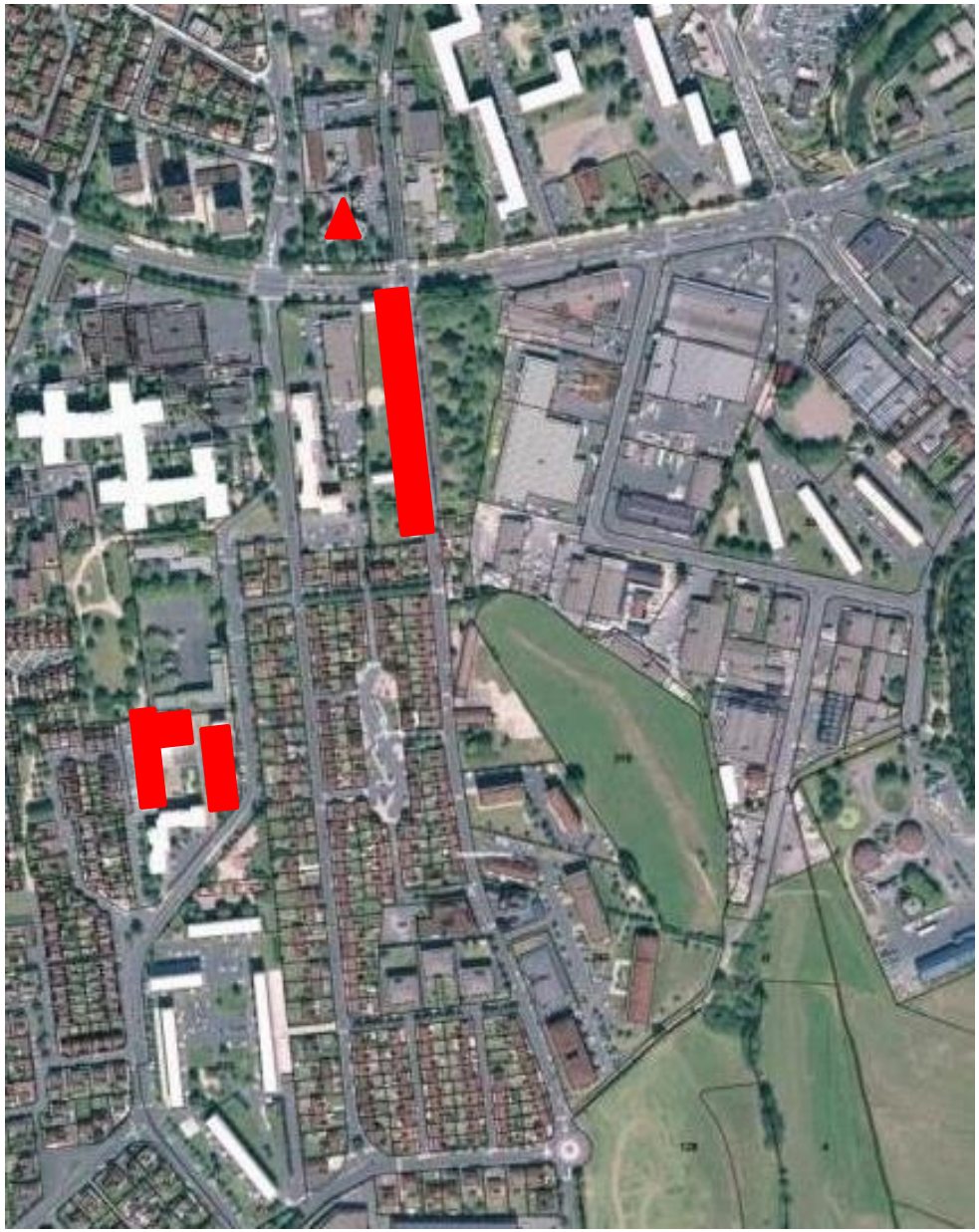

BILAN :
DEMOLITIONS :
TROIS IMMEUBLES : 172
CLEMENCEAU : 80 LLS
VIEUX MARMIERS : 92
Nota hors site : FJT
CONSTRUCTIONS :
ENV. 20 LGTS

SCENARIO ALLEE SERPENTINE : MOYEN TERME A 6 ANS

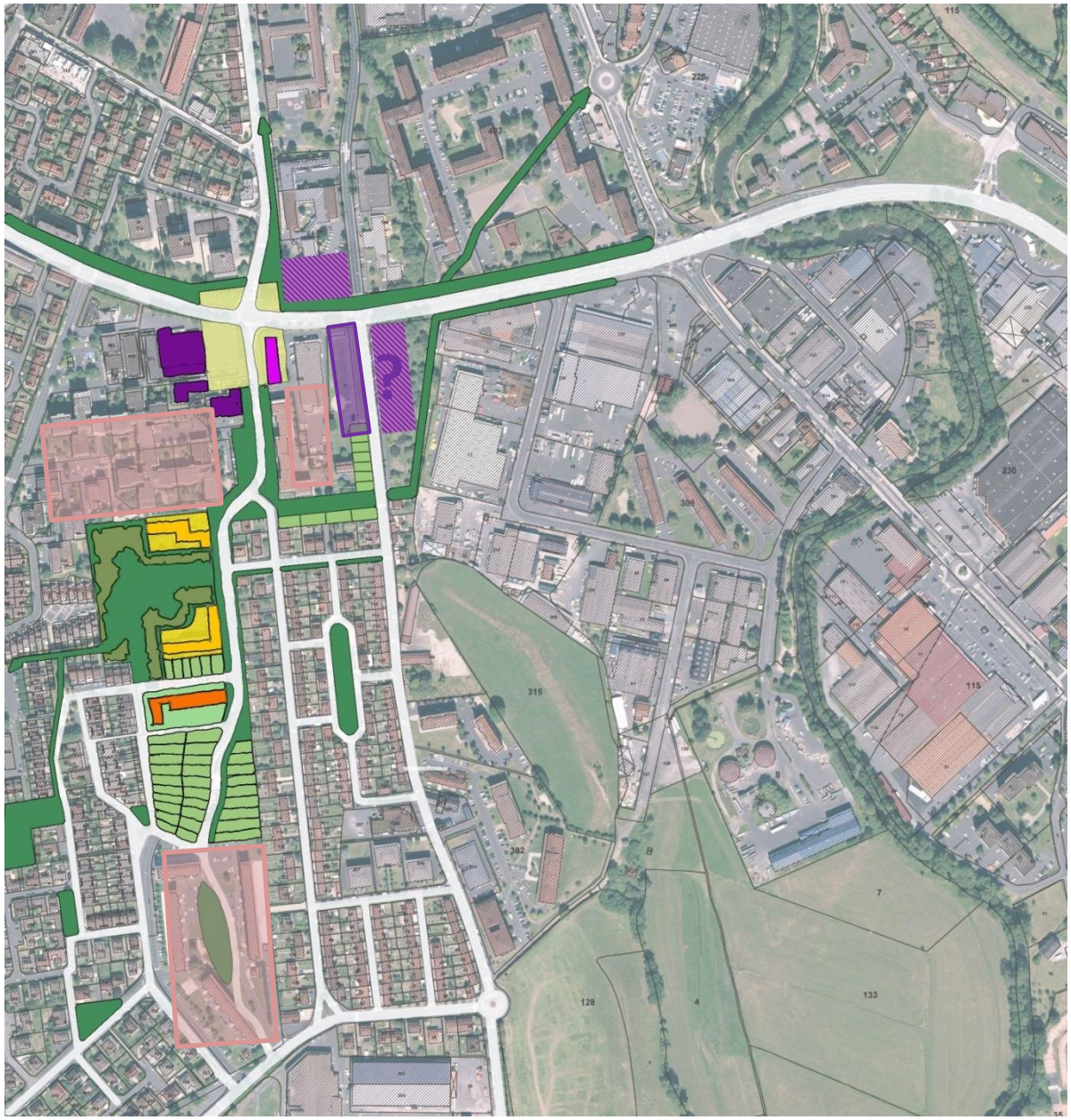

Une seconde phase aboutissant la reconquête du secteur central par :

- La réalisation de l'axe partagé la « Serpentine » permettant :
  - Fin de la polarité commerciale
  - La création d'un petit lotissement de trente maisons mixtes (social et libre),
  - La résidentialisation et la préparation à la mutation progressive de Canteloube traversé et pacifié par la Serpentine et un square
  - La réhabilitation des patrimoines conservés pour amplifier l'impulsion du quartier et éviter les contrastes
  - Le développement de l'activité économique sur la 422 (sur vieux Marmiers ou espace vert ?)

Nombre de démolitions : 100
Nombre de reconstructions : 30 maisons

DEMOLITIONS SCENARIO ALLEE SERPENTINE MOYEN TERME A 6 ANS

BILAN :
DEMOLITIONS :
DEUX IMMEUBLES : 100
CLEMENCEAU : 40 LLS
CANTELOUBE : 40 LLS
CONSTRUCTIONS :
ENV. 30 MAISONS

BILAN PHASES 1 ET 2
DEMOLITIONS : 272
CONSTRUCTIONS : 50

SCENARIO ALLEE SERPENTINE LONG-TERME A 15 ANS

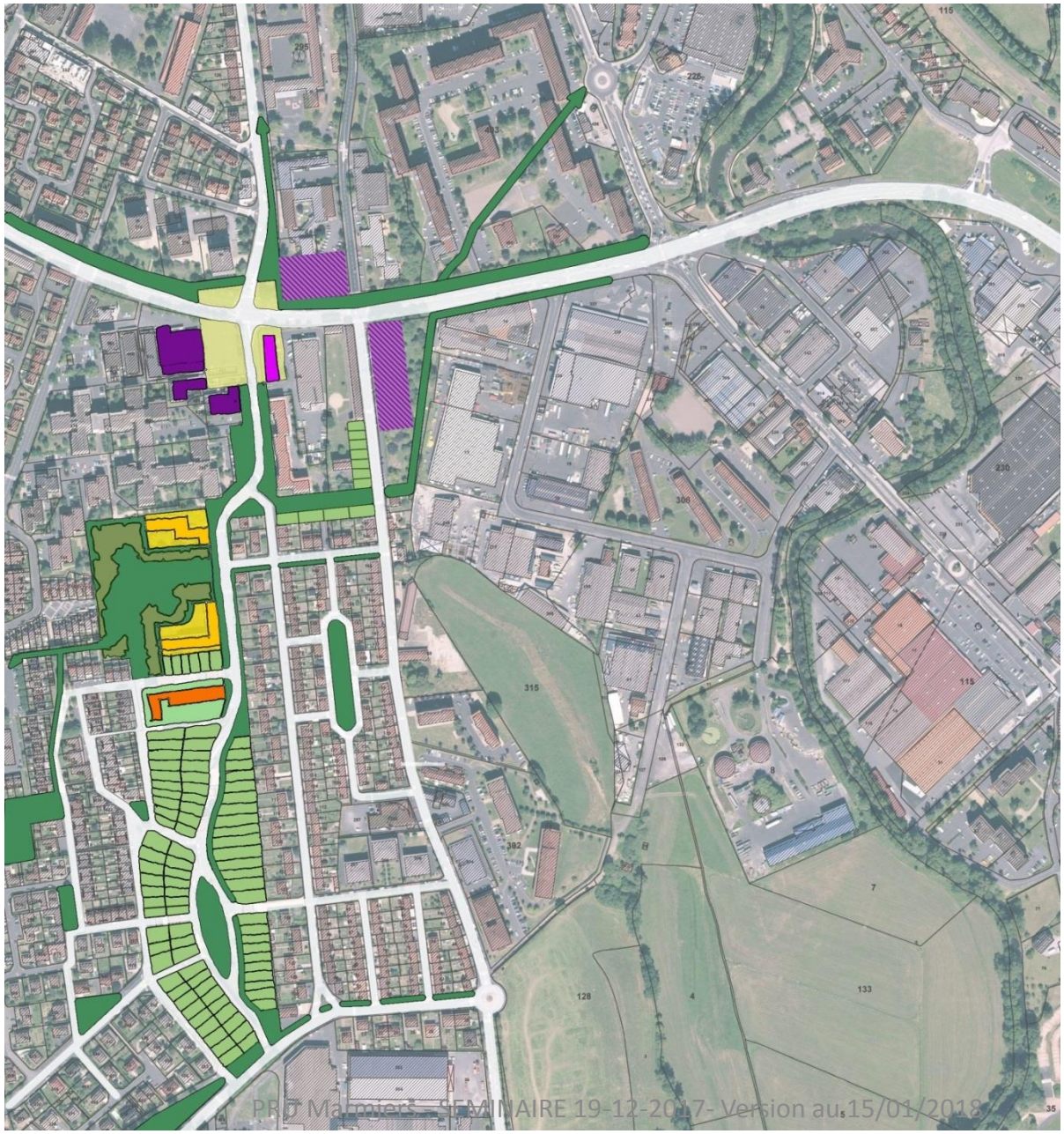

Une troisième phase intégrant entièrement l'ancien quartier Marmiers dans un environnement urbain qualitatif et attractif:

- Réalisation d'un ensemble pavillonnaire sur square.

Nombre de démolitions : 295 LLS
Nombre de reconstruction: 60

DEMOLITIONS SCENARIO ALLEE SERPENTINE LONG TERME A 15 ANS

DEMOLITIONS
QUATRE IMMEUBLES : 295
CANTELOUBE : 295 LLS
TOTAL : 567
CONSTRUCTIONS :
ENV. 140

3. SCENARIOS DE TRAVAIL
3.2. « LE PARC HABITE »

SCENARIO 2 : « LE PARC HABITE »
UN ECO-QUARTIER AUTOUR D'UN PARC CENTRAL RELIANT LES POLARITES.
UNE FONCTION HABITAT SEPAREE DES FLUX

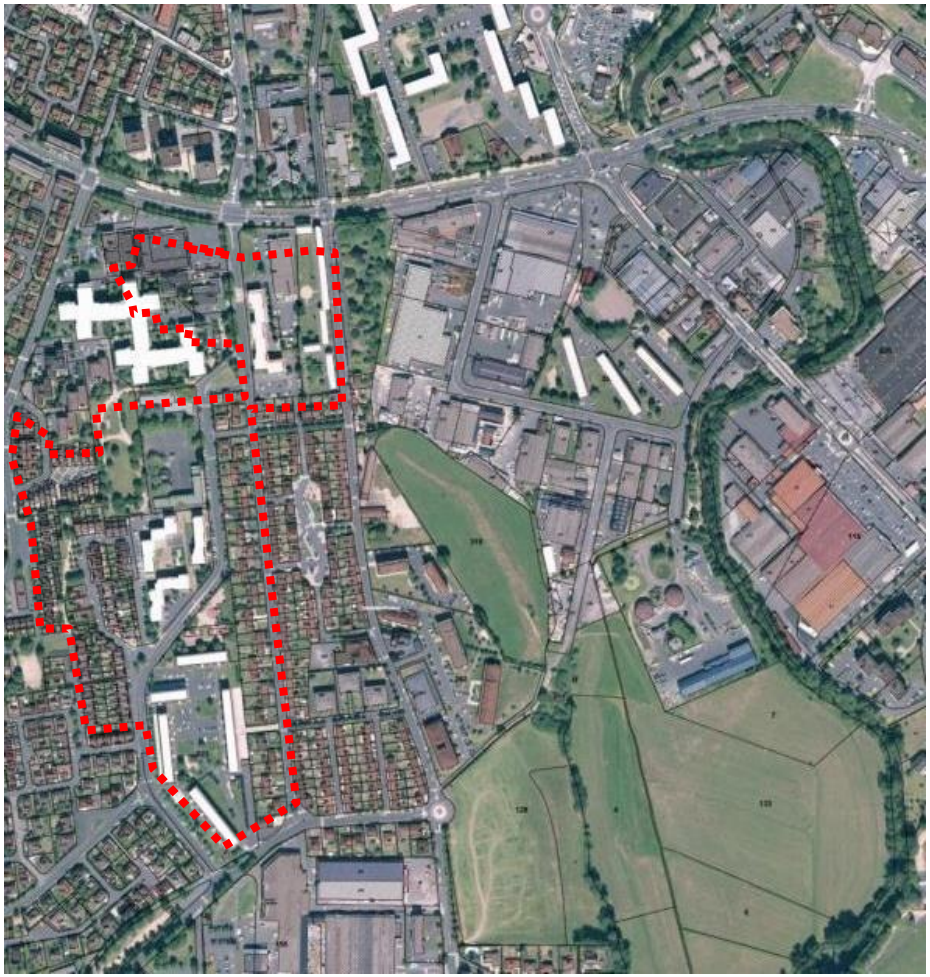

SCENARIO « LE PARC HABITE » COURT TERME

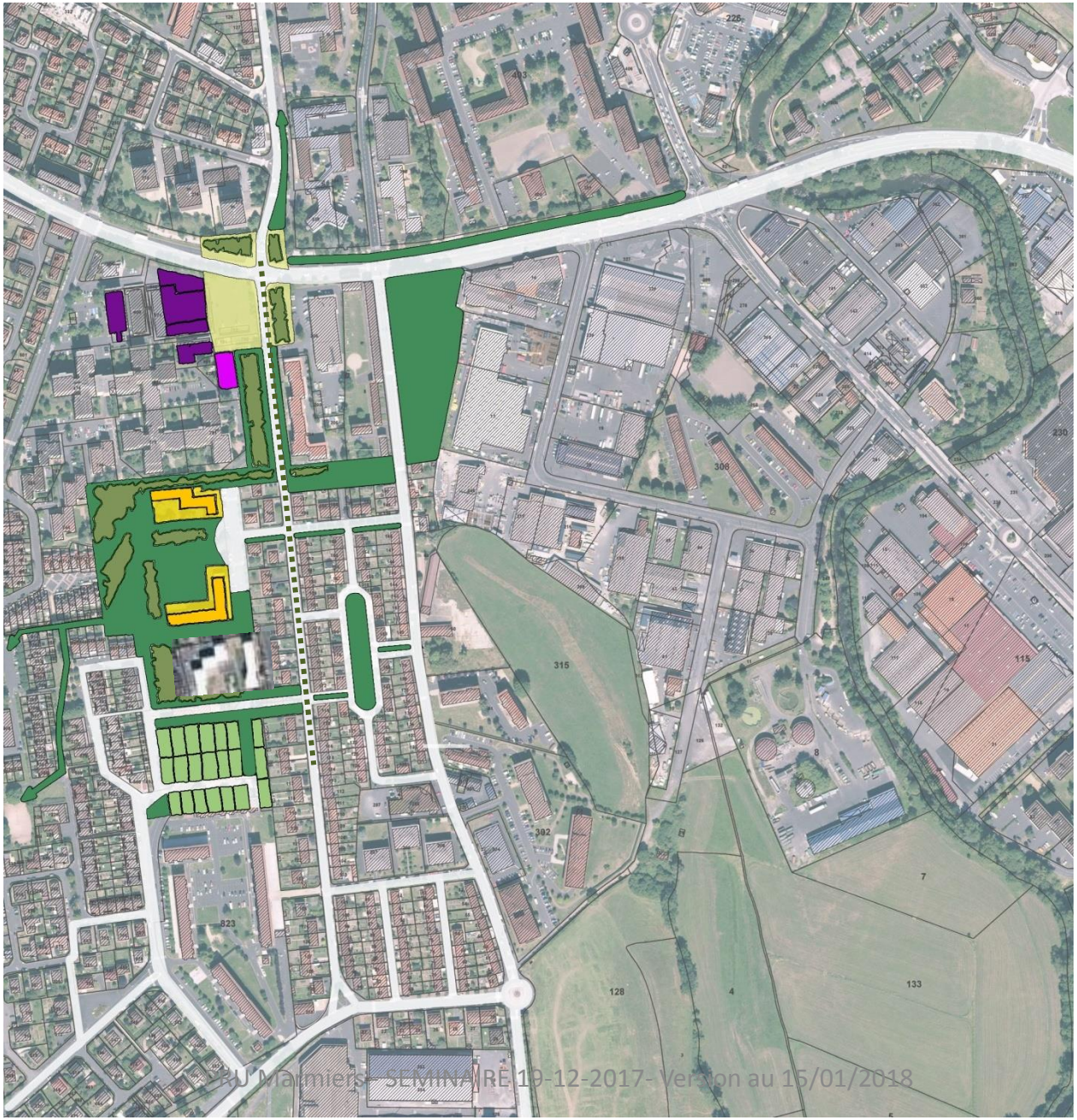

Une 1ère phase qui pré-structure les conditions de fonctionnement du futur éco-quartier :

- Développement des liaisons du quartier à partir de son grand parc central avec les polarités.

- Modification des déplacements dans le quartier avec la suppression de la rue Clémenceau et une requalification urbaine de la rue de la Cère),

- Requalification de la place des commerces en place verte.

- Création d'équipements de vie sociale

- Construction de quelques maisons contribuant à changer l'image du quartier.

Nombre de démolitions : 100
+ 2 Maisons privées (ou MT)
Nombre de reconstruction: 20

DEMOLITIONS SCENARIO « LE PARC HABITE » COURT TERME A 3 ANS

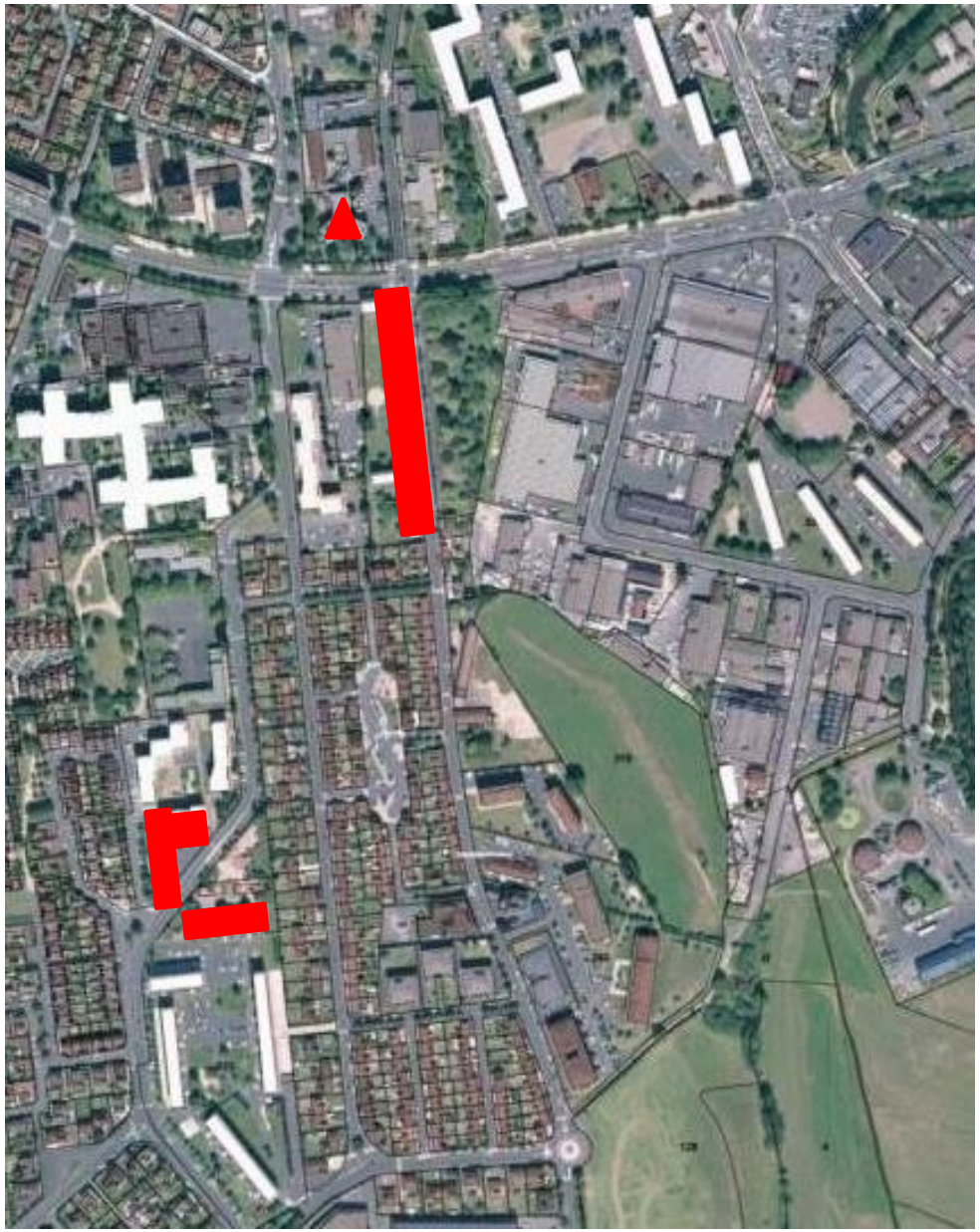

BILAN :
DEMOLITIONS :
TROIS IMMEUBLES : 174
CLEMENCEAU : 40 LLS
CANTELOUBE : 60 LLS
VIEUX MARMIERS : 92 LLS
DEUX MAISONS PRIVEES
Nota hors site : FJT ?
CONSTRUCTIONS :
ENV. 20 LGTS

SCENARIO « LE PARC HABITE » MOYEN TERME

Une seconde phase :

- aboutissant la reconquête du secteur central avec la réalisation du grand parc paysager de l'éco-quartier,

- réhabilitations des patrimoines conservés pour éviter décrochage d'image

- développant la fonction économique sur la 122 en remplacement du patrimoine du vieux Marmiers,

- engageant la reconquête de Canteloube par le sud.

Nombre de démolitions : 160
Nombre de reconstruction: 20

DEMOLITIONS SCENARIO « LE PARC HABITE » MOYEN TERME A 6 ANS

BILAN :
DEMOLITIONS :
TROIS IMMEUBLES : 160
CLEMENCEAU : 80 LLS
CANTELOUBE : 80 LLS
CONSTRUCTIONS :
ENV. 20 MAISONS

BILAN PHASES 1 ET 2
DEMOLITIONS : 352
CONSTRUCTIONS : 40

SCENARIO « LE PARC HABITE » LONG TERME

Une troisième phase intégrant entièrement l'ancien quartier Marmiers dans un environnement urbain qualitatif et attractif:

- Réalisation d'un ensemble pavillonnaire sur square.

Nombre de démolitions : 215
Nombre reconstruction : 40

DEMOLITIONS SCENARIO « LE PARC HABITE » LONG TERME A 15 ANS

CANTELOUBE : 215 LLS
TOTAL :
DEMOLITIONS : 567
CONSTRUCTIONS : 140

3. SCENARIOS DE TRAVAIL
3.3. COMPARAISON DES SCENARIOS

COMPARAISON SCENARIOS « L'ALLEE SERPENTINE » ET « LE PARC HABITE » LONG TERME

COMPARAISON SCENARIOS « L'ALLEE SERPENTINE » ET « LE PARC HABITE » – MOYEN TERME

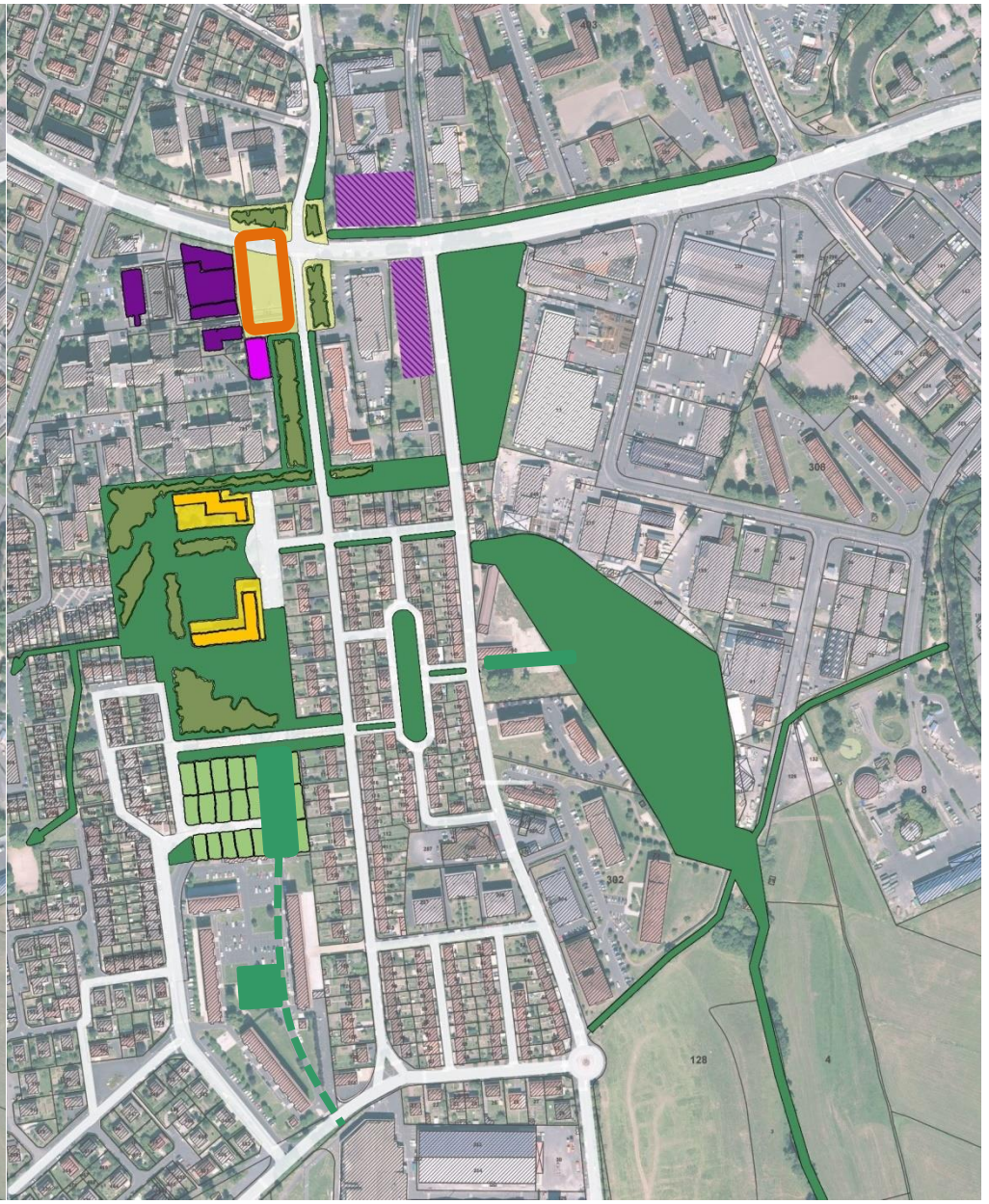

4. SYNTHESE SUR LA BASE DU SCENARIO 2 « PARC HABITE » DÉFINIE LORS DU SÉMINAIRE DU 19/12/2017

PREMIERE VERSION SCENARIO SYNTHESE SUR LA BASE DU « PARC HABITE » - LONG TERME

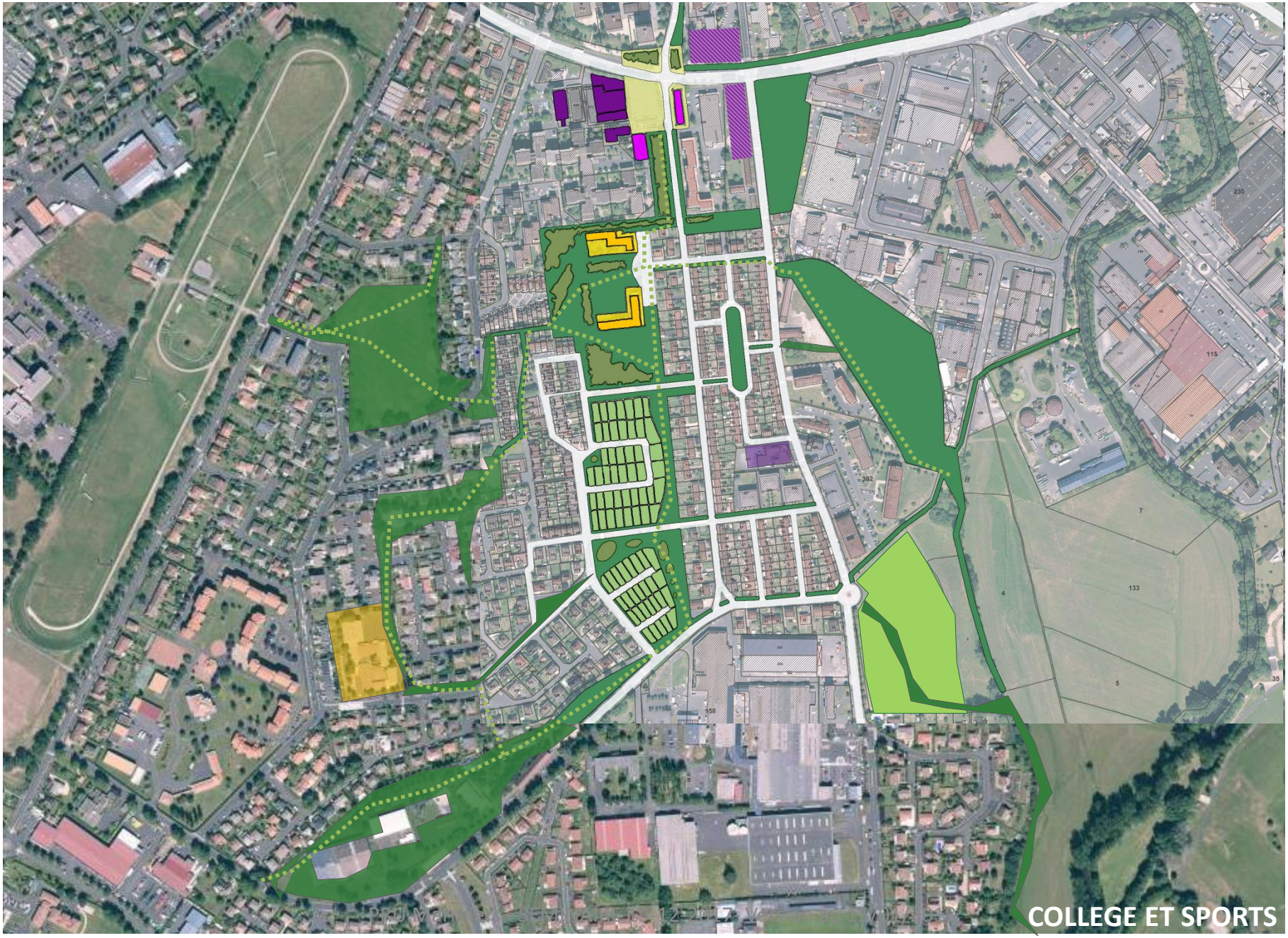

SCENARIO SYNTHESE « PARC HABITE » - NPNRU

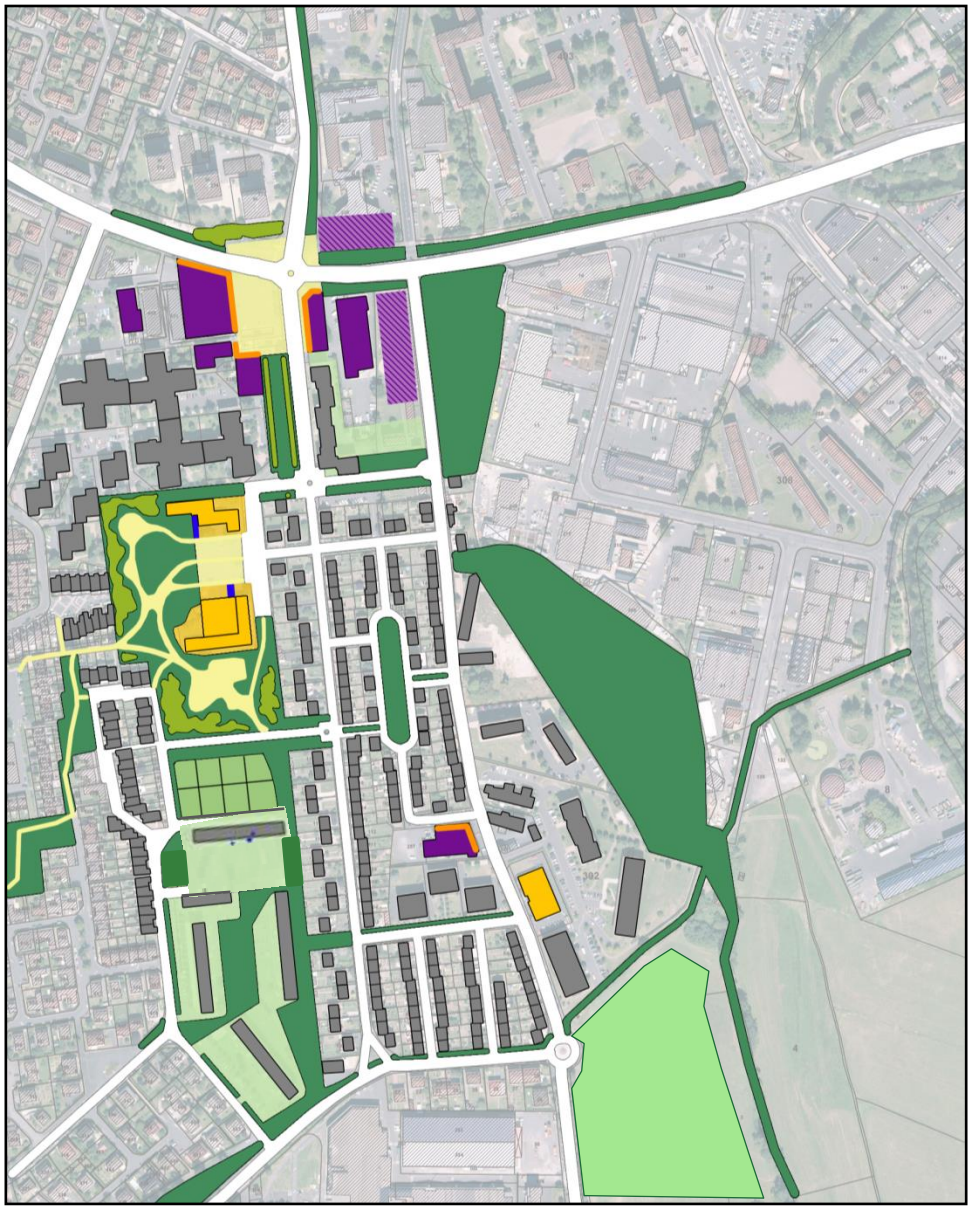

DEMOLITIONS SCENARIO DE SYNTHESE - NPNRU

DEMOLITIONS :

211 LLS :
- CLEMENCEAU : 119 LLS
- VIEUX MARMIERS : 92 LLS

2 MAISONS

SCENARIOS « PARC HABITE » A LONG TERME

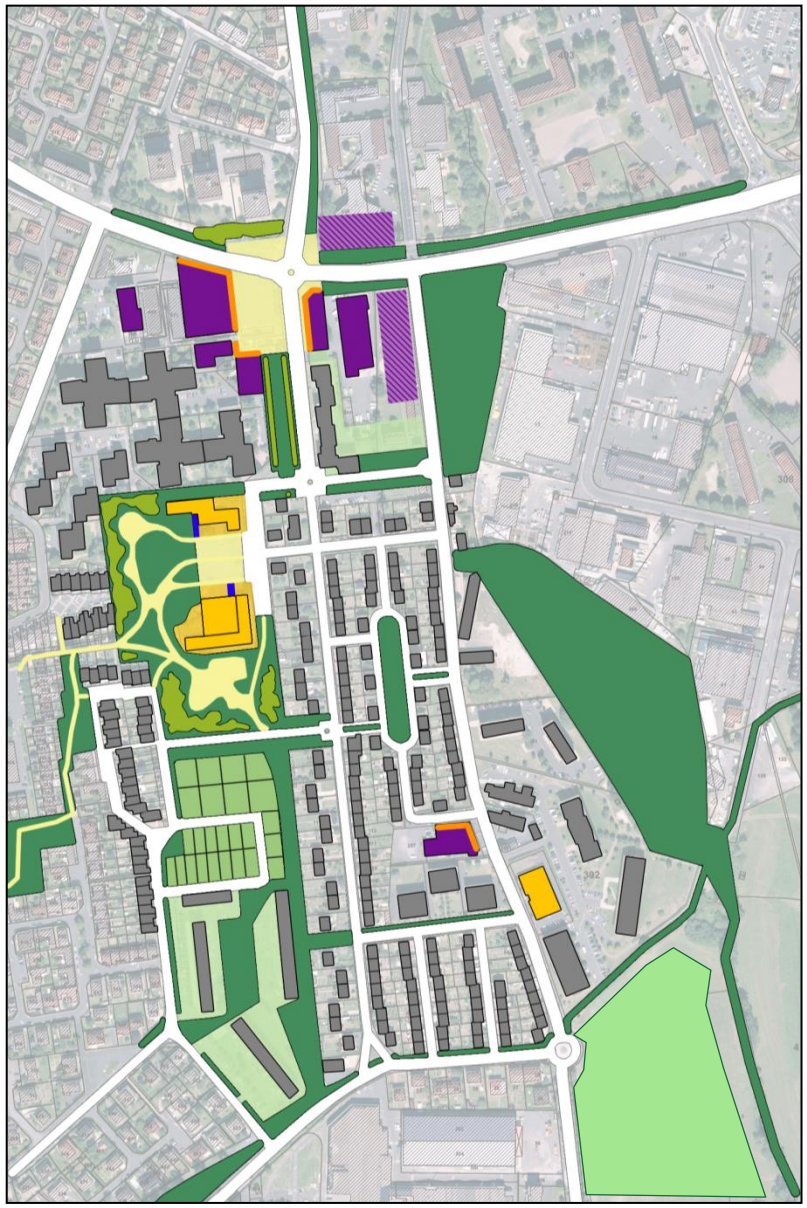

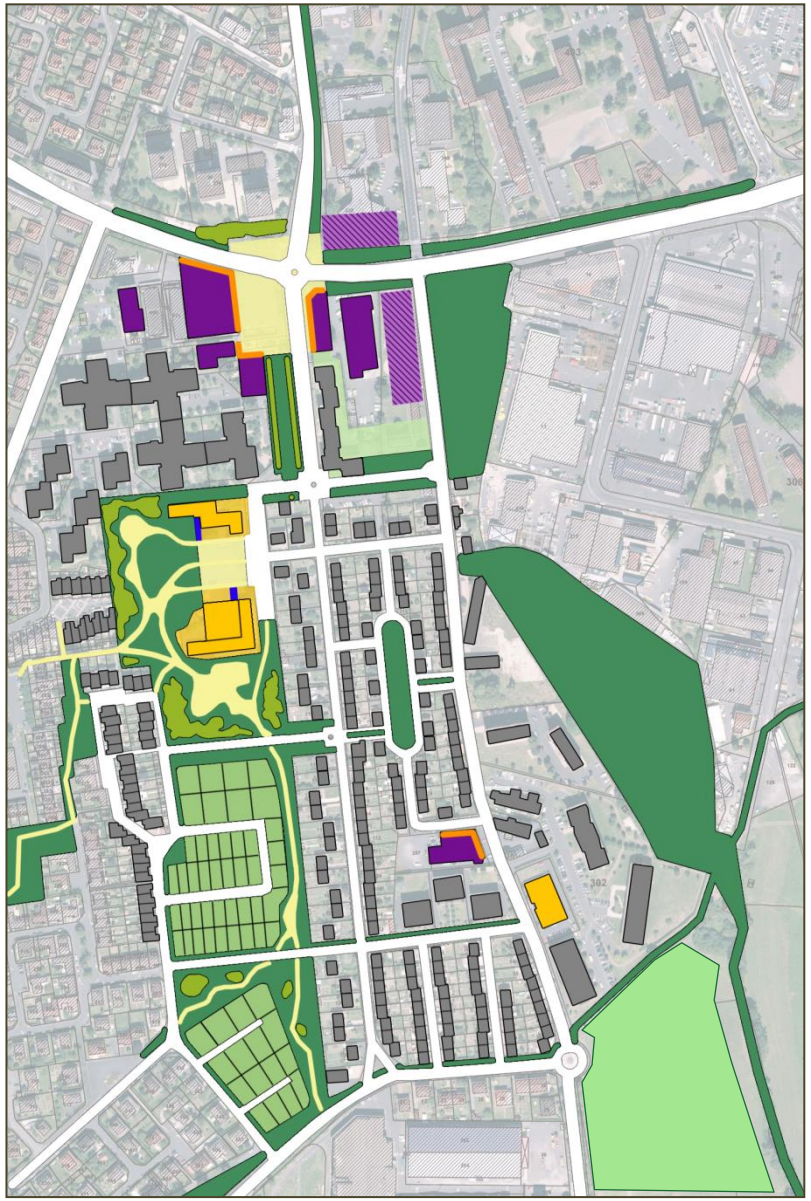

ANALYSE SCENARIO AU REGARD DES ENJEUX DES PARTENAIRES

1. Revaloriser, conforter le pôle commercial - Requalifier l'entrée de quartier, reconquérir le boulevard :

→ Création d'une place reliant les rives mettant en valeur les commerces (et développant une offre d'activités).

(Scénographie sur le flux + accessibilité - confort → Attente étude commerciale et activités) .

2. Développer un cadre de vie « ville à la campagne » :

→ Création d'un grand parc à l'échelle de la ville reliant à la Jordane à l'hippodrome via une polarité d'équipements renouvelés et mis en scène.

3. Créer les conditions d'un renouvellement de l'offre de produits logements (mixité sociale – accueil de familles) :

→ Création d'une offre pavillonnaire mixte dans un contexte rendu attractif.

(Atteindre un effet de seuil également pour aller vers la labellisation « Eco-quartier » → Suite mission).

4. Empêcher l'usage des rues du quartier comme rues de transit (vs quartier introverti mais traversé par les flux automobiles) :

→ Liens vers les espaces de vie du quartier via des circulations douces, suppression la rue Clémenceau surdimentionnée et pacifcation la rue de la Cère.

(dans le cadre d'un projet de déplacement d'ensemble)

5. Supprimer les configurations pénalisantes pour contribuer à régler les problèmes d'incivilité et de trafics et à **corriger l'image** et les disfonctionnements des patrimoines ayant un impact négatif sur l'attractivité du quartier :

→ Interventions de restructuration lourde sur Clémenceau, Vieux Marmiers, les arrières du centre commercial vers la copropriété, le FJT, requalification Canteloube…

6. Accompagner une meilleure répartition de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération dans des secteurs attractifs pour le logement et en soutien au centre-ville.

PLAN DE LA PREMIERE PHASE OPERATIONNELLE DE LA CONVENTION

1. DEMOLITION PATRIMOINE OBSOLETE VIEUX MARMIES 60 LLS

2. PROJET CENTRE SOCIAL ET LOCAUX ASSOCIATIFS

DEMOLITIONS SCENARIO CONVENTION

DEMOLITIONS 60 LLS
VIEUX MARMIERS

PLAN ASSOCIE A LA DEMANDE D'ABONDEMENT

3. PLACE COMMERCIALE / OFFRE ÉCONOMIQUE

4. PARC ET COULEES VERTES

5. LOGEMENTS INDIVIDUELS OU RESIDENCE SENIORS (SOCIAL)

DEMOLITIONS SCENARIO ABONDEMENT

DEMOLITIONS :

151 LLS
CLEMENCEAU : 119 LLS
VIEUX MARMIERS : 32 LLS

2 MAISONS

SCENARIO SYNTHESE « PARC HABITE » : CONVENTION + ABONDEMENT

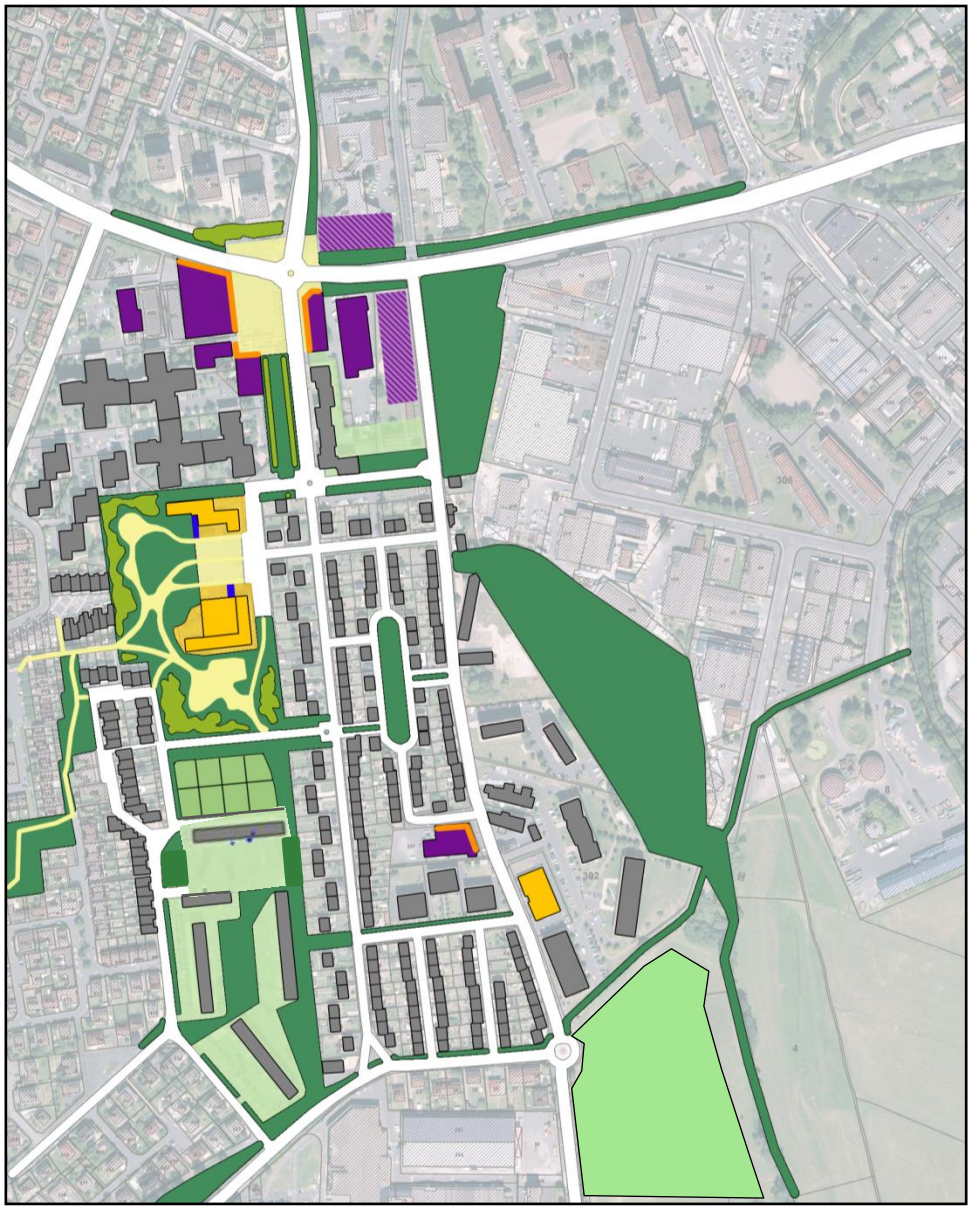

Annexe n° 6

Charte précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Citoyen

Charte du Conseil Citoyen

Quartier prioritaire de Marmiers (Aurillac)

I. Les principes fondateurs

Article 1

Création du Conseil Citoyen et sa reconnaissance par les pouvoirs publics

Le statut des Conseils Citoyens est institué par la loi du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine. La liste de ses membres a été transmise au préfet et validée par l'arrêté préfectoral numéro 2015-1361 en date du 19 octobre 2015.

Article 2

Rôle et compétences du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen est une instance de consultation, de co-construction, de propositions et de décision. Il a pour mission :

- De favoriser le dialogue entre habitants et acteurs institutionnels ;
- D'être un espace favorisant la co-construction des contrats de ville ;
- De stimuler et appuyer les initiatives citoyennes ;
- De décider du fonctionnement et des actions du Conseil Citoyen.

Article 3

Composition du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen est actuellement composé de 14 membres répartis en 2 collèges :

- 9 membres dans le collège « habitants » ;
- 5 membres dans le collège « acteurs locaux ».

Le Conseil Citoyen est limité au maximum à 30 personnes dont :

- 50% minimum pour le collège habitants ;
- 50% maximum pour le collège d'acteurs locaux.

Article 4

Désignation des membres du Conseil Citoyen

Les habitants ou les acteurs locaux désirant devenir membre du Conseil Citoyen déposeront leur candidature auprès de celui-ci qui se chargera d'en vérifier la validité, suivant les critères objectifs prévus dans la loi « cadre » : proportion de chaque collège, représentation géographique du territoire, âge, parité...

Le demandeur pourra siéger dans cette instance à la réunion qui suivra la validation de sa candidature.

Chaque habitant ou représentant d'acteurs locaux ne peut être membre que d'un seul collège. Une personne ne peut pas se porter volontaire à la fois au sein d'un collège habitant et à la fois au sein du collège d'acteurs locaux. Elle effectuera son choix lors de son inscription à l'appel à candidature.

Dans le collège d'acteurs locaux. Les membres dits « personnes morales » devront désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.
Ces deux membres pourront prendre part aux séances du Conseil Citoyen, mais un seul aura droit de vote.

Article 5

Rôle des membres du Conseil Citoyen

Les membres du Conseil Citoyen sont des citoyens bénévoles, soucieux de la qualité de vie dans leur quartier. Ils s'investissent dans une mission d'intérêt général désintéressée dans une logique de dialogue permanent entre les pouvoirs publics et les citoyens.

Les membres du Conseil Citoyen favorisent les échanges entre les différentes composantes de la population et prennent en compte tous les avis.

Pour garantir le caractère démocratique du Conseil Citoyen, les membres doivent respecter les principes généraux de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de neutralité, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité, de citoyenneté et de co-construction.

Article 6

Le mandat et son renouvellement

La durée du mandat des membres du Conseil Citoyen est fixé jusqu'en 2020.

L'accueil de nouveaux membres au sein du Conseil Citoyen en cours de mandat est réalisable (voir article 4). Une liste des membres du Conseil Citoyen réactualisée sera envoyée, chaque année, à Monsieur le Préfet pour validation. S'il y a plus de candidats que de postes disponibles, un tirage au sort sera effectué en garantissant une répartition des membres tel qu'indiqué ci-dessus (article 3 et article 4).

Article 7

Intervenants extérieurs

Le Conseil Citoyen peut, sur invitation, entendre toute personne ou association dont la compétence est en relation avec les points inscrits à l'ordre du jour uniquement.

Article 8

Les obligations du Conseil Citoyen

Les membres du Conseil ont un devoir de réserve concernant les dossiers en cours, notamment dans le cadre des instances de pilotage et des groupes de travail du contrat de ville. Cette confidentialité s'applique également aux informations personnelles qui leur seraient confiées par des habitants ou usagers du quartier prioritaire.

En tant que représentants du quartier, les membres du Conseil Citoyen sont disponibles, à l'écoute, ouverts et respectueux.

Enfin, les membres du Conseil Citoyen respectent le cadre contractuel du contrat de ville et cette présente charte.

Article 9

Démission et exclusion

La qualité de membre du Conseil Citoyen se perd dans les cas suivants :

- Décès du membre concerné ;
- Démission adressée par courrier ;
- Déménagement hors du quartier prioritaire pour les habitants ;
- Cessation d'implantation d'activité ou d'intervention sur le quartier prioritaire pour les acteurs locaux ;
- Le non-respect de la présente charte pourra faire l'objet d'une exclusion après un premier avertissement, si elle est approuvée par la majorité des membres présents ;
- Absences répétées à trois réunions consécutives sans s'être excusé.

II. Fonctionnement /organisation

Article 10

La représentation dans les différentes instances

Seront élus pour représenter le Conseil Citoyen :

- 2 membres du collège habitants et 2 suppléants ;
- 1 membre du collège acteurs locaux et 1 suppléant.

Ces représentants ont pour mission d'assister au comité de pilotage et au comité technique du contrat de ville.

Ils prendront part au débat, relaieront les besoins, attentes, ressentis de la population, du quartier et transmettront le compte-rendu de cette réunion aux autres membres du Conseil Citoyen.

La durée de leur mandat est fixée à 1 an (année civile) renouvelable.

Article 11

Le rôle de l'animateur

L'animateur est mis à disposition par le Centre Social de Marmiers, désigné comme structure porteuse et accompagnatrice du Conseil Citoyen.

Il a pour rôle :

- De favoriser et de garantir la libre expression et le respect des opinions au sein du Conseil Citoyen ;
- De préparer les réunions avec les membres du Conseil Citoyen (ordre du jour, compte-rendu, centralisation et suivi des demandes) ;
- De participer à l'animation des réunions du Conseil Citoyen ;
- D'être garant du respect de l'ordre du jour et des horaires ;
- De suivre le budget du Conseil Citoyen ;
- D'accompagner les décisions du Conseil Citoyen ;
- De favoriser et maintenir des rapports de bienveillance et de tolérance entre les membres.

Article 12

La tenue des réunions internes

Le Conseil Citoyen se réunira une fois par mois minimum.

A la fin de chaque réunion, la date et l'ordre du jour de la prochaine séance seront fixés.

Tous les membres du Conseil Citoyen peuvent proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour.

Article 13

Invitation

Les invitations aux réunions seront remises « en mains propres » ou envoyées par voie postale ou par e-mail au moins deux semaines avant la séance et rappellent l'ordre du jour. Il est précisé et vivement recommandé aux membres d'avertir l'animateur en cas d'indisponibilité.

Article 14

Vote

Pour les avis et les décisions du Conseil Citoyen, le mode de validation par consentement sera privilégié. Cependant, en cas de nécessité, le recours au vote sera engagé. Pour assurer l'expression collective et la prise de décision, le vote ne pourra être possible que si, au moins la moitié des membres est présente. La décision ne sera acceptée que si elle obtient la majorité des suffrages exprimés.

L'animateur et les invités qui participent aux travaux du Conseil Citoyen n'ont pas le droit de vote.

Article 15

Compte rendu

Chaque réunion du Conseil Citoyen fait l'objet d'un compte-rendu, rédigé conjointement par l'animateur et le secrétaire de séance désigné.

Article 16

Formation des membres du Conseil Citoyen

En fonction des besoins recensés et/ou exprimés dans le cadre du Conseil Citoyen, des actions de formation des membres seront mises en œuvre.

Article 17

Moyens mis à disposition

Un budget de fonctionnement est attribué au Conseil Citoyen chaque année. Il est discuté au sein du Conseil Citoyen afin qu'il y ait une prise en compte de l'ensemble des besoins de fonctionnement. Il permet, éventuellement et dans la limite des possibilités, de prendre en charge des dépenses telles que : les fournitures, les frais de déplacement, la convivialité, la communication, les frais de formation, les frais de garde d'enfants etc... La répartition des dépenses sera soumise à validation des membres du Conseil Citoyen.

Article 18

Bilan-évaluation

Chaque année, le Conseil Citoyen réalise un bilan d'activité annuel et le propose à l'ensemble de la population du quartier prioritaire.

Article 19

Modification de la charte

La charte peut être modifiée à la demande écrite des membres. Cette demande de révision doit être argumentée. Pour qu'elle soit applicable, toute modification doit faire l'objet d'un débat en séance et être votée à la majorité des présents et inscrite à l'ordre du jour.

La présente charte est adoptée par vote selon les modalités fixées par l'article 14.

Aurillac, le 25 février 2016

Signatures des membres

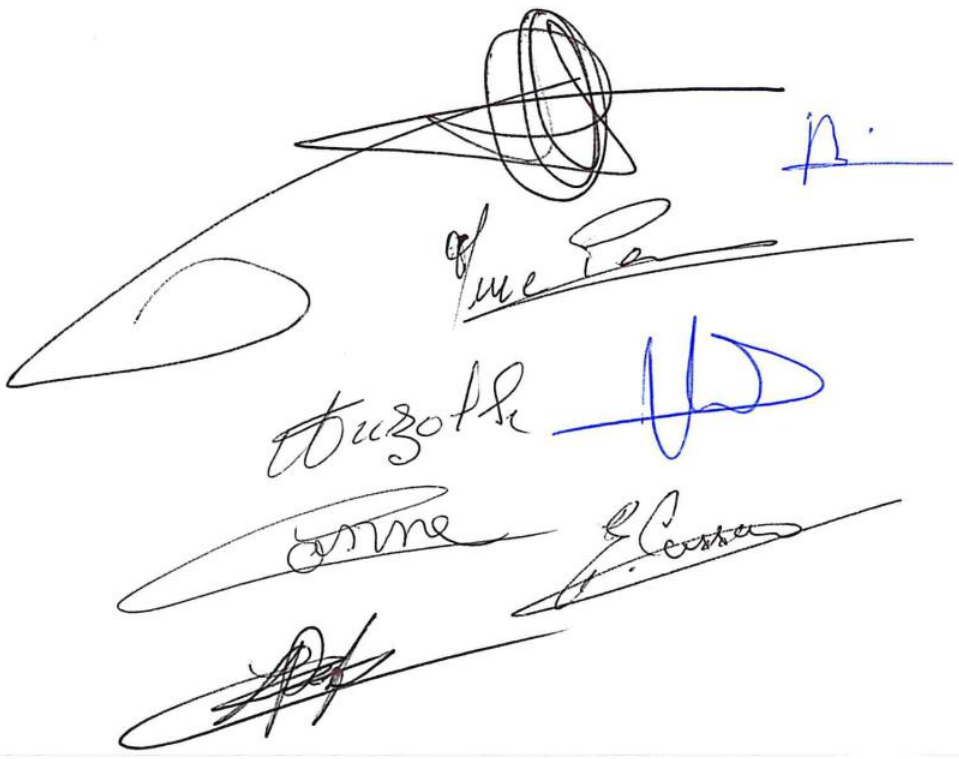

Annexe n°7

Délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac relatif au rapport 2017 sur la mise en œuvre de la « Politique de la Ville »

Envoyé en préfecture le 27/06/2018
Reçu en préfecture le 27/06/2018
Affiché le
ID : 015-211500145-20180625-DEL2018_82-DE

www.aurillac.fr

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2018_82

Le conseil municipal convoqué le 15 juin 2018 s'est réuni à l'hôtel de ville le 25 juin 2018 à 18 h 00 sous la présidence de monsieur le Maire, Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 35 — Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 26 — Nombre de conseillers représentés : 9

ETAIENT PRÉSENTS :
Pierre MATHONIER, Bernard TIBLE, Claudine FLEY, Alain COUDON, Michelle LABLANQUIE, Florence MARTY, Serge CHAUSI, Michel JABIOL, Denise VALAT, Christophe PESTRINAUX, Charles DELAMAIDE, Anne SOULA, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe COUDERC, Magali MAUREL, Angélique MARTINS, Jean-Pierre ROUME, Jacques MEZARD, Thierry VOLLET, Jacques LOUBARESSE, Jean-Antoine MOINS, Valérie GREIVELDINGER, Christian DAIX, Jean SALAVERT, Henri MANHES, Stéphane FRECHOU

ETAIENT REPRESENTES :
René PAGIS (représenté par Alain COUDON), Catherine AMALRIC (représentée par Michelle LABLANQUIE), Nicole LOUBEYRE (représentée par Bernard TIBLE), Soumia FENKAR (représentée par Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC), Jean-Paul NICOLAS (représenté par Angélique MARTINS), Delphine FLEURY (représentée par Magali MAUREL), Leslie LAFON (représentée par Anne SOULA), Angélique BRUGERON (représentée par Jean SALAVERT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jean-Antoine MOINS)

Angélique MARTINS a été élue secrétaire de séance.

RENOVATION URBAINE - CONTRAT DE VILLE 2015/2020 : AVIS SUR LE PROJET DE RAPPORT 2017 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Alain COUDON

Le contrat de ville 2015/2020 s'inscrit dans un nouveau cadre national défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, qui vient réformer en profondeur la politique de la ville avec pour changement majeurs :

- la définition par l'Etat, d'une nouvelle géographie prioritaire ;
- la mise en place d'un nouveau contrat : le contrat de ville ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la co-construction de ce contrat et des projets avec les habitants, via l'instauration de nouveaux dispositifs : conseil citoyen, maison du projet, etc.

Ce contrat s'articule autour de 3 volets :

Envoyé en préfecture le 27/06/2018
Reçu en préfecture le 27/06/2018
Affiché le
ID : 015-211500145-20180625-DEL2018_82-DE

- développement économique et emploi ;
- cohésion sociale ;
- cadre de vie et renouvellement urbain.

Concernant la géographie prioritaire, l'Etat a défini et retenu (en juillet 2014) pour la ville d'Aurillac, un seul quartier prioritaire, celui de Marmiers.
De plus, des poches de paupérisation ont été identifiées sur le centre ancien, la résidence de Brouzac et certains îlots de Belbex. Ces territoires ont été positionnés en « quartier de veille active ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté ministériel du 7 août 2015 portant approbation du RGA de l'ANRU relatif au NPNRU,

Vu la convention relative à la mise en œuvre opérationnelle du renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville,

Vu le décret 2015-118 du 03 septembre 2015 fixant le contenu et le mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des EPCI et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le contrat de ville 2015-2020 du bassin d'Aurillac du 13 novembre 2015,

Vu le projet de rapport 2017 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le bassin d'Aurillac,

Considérant que ledit projet de rapport 2017 a été présenté aux instances du contrat de ville.

Après avis de la commission urbanisme, travaux, développement durable, cadre de vie et logement du 14 juin 2018, il est demandé au conseil municipal :

- d'émettre son avis et ses observations sur le projet de rapport 2017 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le bassin d'Aurillac.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.